



PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL DE CHOLET

2024 - 2027

PEDT 2024-2027

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| I. CADRE DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL..... | 4 |
| 1. Le projet Éducatif Territorial (PEDT) de la Ville de Cholet..... | 4 |
| 1.1. Les enjeux du PEDT..... | 4 |
| 1.2. Périmètre d'action local..... | 4 |
| 1.3. Pilotage..... | 4 |
| 1.4. Plan Mercredi..... | 6 |
| 2. Territoire et publics..... | 7 |
| 2.1. Données démographiques..... | 7 |
| 2.2. Organisation des temps scolaires..... | 7 |
| 2.3. Établissements spécialisés..... | 9 |
| 2.3.1. Institut Médico-Éducatif (IME)..... | 9 |
| 2.3.2. Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP)..... | 9 |
| 2.3.3. Classes d'Enseignement Externalisé..... | 10 |
| 3. Structures d'accueil Petite Enfance et accueils péri et extrascolaires..... | 11 |
| 3.1. Structures Petite Enfance..... | 11 |
| 3.2. Accueils périscolaires et pause méridienne..... | 12 |
| 3.2.1. Accueils périscolaires et pause méridienne gérés par la Ville de Cholet..... | 12 |
| 3.2.2. Accueils périscolaires gérés par l'association Junior..... | 13 |
| 3.2.3. Accueils périscolaires et pause méridienne dans les écoles privées..... | 14 |
| 3.3. Accueils du mercredi et accueils de loisirs..... | 15 |
| 3.3.1. Accueils du mercredi et accueils de loisirs Cholet Animation Enfance..... | 15 |
| 3.3.2. Accueils du mercredi et accueils de loisirs gérés par Loisirs Pluriel Cholet..... | 16 |
| 3.3.3. Accueils du mercredi la Jeune France..... | 16 |
| 3.4. Inscriptions aux activités de la Ville (périscolaires et extrascolaires)..... | 17 |
| 4. Continuité éducative..... | 17 |
| 4.1. Charte de la continuité..... | 17 |
| 4.2. Charte des ATSEM..... | 18 |
| II. ÉTAT DES LIEUX..... | 19 |
| 1. Ressources du territoire..... | 19 |
| 1.1. Politiques de territoire..... | 19 |
| 1.1.1. Charte Qualité Plan mercredi..... | 19 |
| 1.1.2. Accompagnement de la CAF et de la MSA..... | 19 |
| 1.1.3. Convention Territoriale Globale..... | 20 |
| 1.1.4. Contrat de Quartiers (Contrat de Ville)..... | 20 |
| 1.1.5. Ville Amie des Enfants..... | 22 |
| 1.1.6. Projet Moins d'écrans un jeu d'enfant..... | 22 |
| 2. Familles et parentalité..... | 23 |
| 2.1. Lieux d'accueil, d'animation et d'accompagnement des familles..... | 23 |
| 2.1.1. Point Info Familles et rendez-vous parents..... | 23 |
| 2.1.2. Permanences éducatives pour les parents MDS..... | 23 |
| 2.1.3. Centres sociaux..... | 24 |
| 2.2. Services de prévention pour les familles..... | 24 |
| 2.2.1. Maison Départementale des Solidarités..... | 24 |
| 2.2.2. Prévention de la délinquance sur l'ensemble du territoire (CISPD)..... | 25 |
| 2.2.3. Prévention spécialisée..... | 25 |
| 3. Actions éducatives et dispositifs d'accompagnement des enfants vers la réussite..... | 26 |
| 3.1. Bien-être à l'école..... | 27 |
| 3.1.1. Les compétences psychosociales..... | 27 |

| | |
|---|-----------|
| 3.1.2. Santé et alimentation..... | 27 |
| 3.1.3. Bien-être à l'école : renaturation des cours d'école..... | 28 |
| 3.1.4. Prévention du harcèlement..... | 29 |
| 3.2. Dispositifs d'accompagnement à la réussite scolaire..... | 29 |
| 3.2.1. Programme de réussite Éducative (PRE)..... | 29 |
| 3.2.2. Temps périscolaires..... | 30 |
| 3.2.3. Clubs Coup de Pouce..... | 30 |
| 3.2.4. Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité..... | 31 |
| 3.3. Accès aux livres et à la lecture..... | 32 |
| 3.3.1. Actions de la médiathèque..... | 32 |
| 3.3.2. Lire et faire Lire..... | 33 |
| 3.4. Interventions culturelles et sportives dans les écoles..... | 33 |
| 3.4.1. Parcours de découverte artistique, culturelle, environnementale..... | 33 |
| 3.4.2. Parcours de découverte sportive..... | 35 |
| 3.4.3. Parcours citoyens..... | 36 |
| 3.4.4. Classes découvertes et séjours..... | 37 |
| 4. Inclusion..... | 39 |
| 4.1. Groupe de travail (PEDT, Enfant Différent, CTG)..... | 39 |
| 4.1.1. Réseau Enfant Différent..... | 39 |
| 4.1.2. Sensibilisation des professionnels CTG..... | 40 |
| 4.2. Moyens mis en place par la Ville..... | 40 |
| 4.2.1. Petite enfance (formation, outils, poste référent inclusion)..... | 40 |
| 4.2.2. Direction de l'Éducation..... | 41 |
| III. ÉVALUATION DU PEDT..... | 42 |
| 1. Modalités..... | 42 |
| 2. Bilan des actions menées de 2021 à 2024..... | 42 |
| 2.1. Continuité éducative..... | 42 |
| 2.2. Inclusion..... | 43 |
| 2.3. Harcèlement entre enfants..... | 43 |
| 2.4. Accompagnement à la réussite scolaire..... | 44 |
| 3. Évaluation du PEDT 2021-2024..... | 44 |
| 3.1. Constats de l'évaluation..... | 44 |
| 3.2. Axes prioritaires définis par le COPIL..... | 46 |
| IV. PROJET 2024 – 2027..... | 48 |
| 1. Axes de travail du PEDT 2024-27..... | 48 |
| 2. Groupes de travail..... | 49 |
| 3. Plan d'évaluation..... | 50 |
| IV. ANNEXES..... | 51 |
| Annexe 1 : population scolaire..... | 51 |
| 1. Écoles publiques..... | 51 |
| 2. Écoles privées..... | 52 |
| Annexe 3 : accueils périscolaires des écoles publiques..... | 53 |
| Annexe 4 : accueils périscolaires des écoles privées..... | 54 |
| Annexe 5 : accueils périscolaires du mercredi..... | 55 |

I. CADRE DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

1. Le projet Éducatif Territorial (PEDT) de la Ville de Cholet

1.1. Les enjeux du PEDT

Depuis la loi pour la Refondation de l'École de la République de juillet 2013, les collectivités ont la possibilité de définir un Projet Éducatif Territorial, dit aussi PEDT, dont l'ambition est de favoriser la concertation locale au service du bien-être de l'enfant.

Le PEDT de la Ville de Cholet rassemble les acteurs des temps de l'enfant autour de problématiques communes. Visant notamment la continuité et la cohérence éducative, il a déjà permis de renforcer le lien entre l'Éducation Nationale et les structures péri et extrascolaires. Il œuvre grâce à l'implication de ses nombreux acteurs locaux et favorise la transversalité avec les autres dispositifs du territoire.

Conclu entre les acteurs pour trois ans, il définit des axes de travail répondant aux problématiques locales. Ces axes concourent à une culture commune et une vision partagée de l'accueil de l'enfant. Ils favorisent le développement d'actions concertées pour mieux répondre aux besoins des enfants. Pour faire face aux nombreux enjeux éducatifs auxquels sont confrontées aujourd'hui les familles et les structures d'accueil, le travail commun et la concertation entre les acteurs sont indispensables pour garantir le bien-être des enfants.

1.2. Périmètre d'action local

Le PEDT de la Ville de Cholet a pour champ d'action la continuité entre les acteurs des temps scolaires, péri et extrascolaires afin de favoriser le bien-être et la réussite de tous les enfants.

Il réunit de ce fait l'ensemble des acteurs de l'enfance et la petite enfance sur les temps périscolaires et scolaires. Chaque structure référente est membre du Comité de Pilotage.

La Ville n'ayant pas en charge les enfants scolarisés en collège et lycée, ceux-ci ne sont à ce jour pas intégrés dans le PEDT de Cholet.

1.3. Pilotage

Le Comité de Pilotage est constitué pour une durée de trois ans. Il se réunit une fois par an afin de définir et valider les différentes actions et évolutions des groupes de travail du PEDT.

Pour mener à bien ses actions, le Comité de Pilotage s'appuie sur des groupes de travail constitués de représentants des institutions et structures signataires ainsi que de parents d'élèves. Ils participent au partage d'expériences et à la création d'outils ou d'actions communes.

La Ville de Cholet s'engage à faire vivre son PEDT de manière participative, à le coconstruire avec l'ensemble de ses acteurs afin de répondre aux réalités des besoins des publics et des structures.

Des états des lieux ponctuels, par le biais de questionnaires auprès des partenaires, peuvent également être organisés afin d'étayer la réflexion sur une thématique ciblée.

Membres du Comité de Pilotage

Pour la Ville :

- Olivier BAGUENARD, Adjoint au Maire, délégué à l'Éducation,
- Laurence TEXEREAU, Vice présidente du CCAS, Adjointe au Maire, déléguée à la Solidarité, la Famille et la Petite Enfance,
- Fanny JENSEN, Directrice Général des Services,
- Nicolas DEBUCQUET, Directeur Général Adjoint,
- Tony COISCAULT, Directeur de la Famille, de la Petite Enfance et de la Cohésion Sociale,
- Juliette FOURET, Directrice de l'Éducation,
- Aymeric BELLEMON, Directeur des Sports,
- Anne-Sophie DUCHATEL, Chef du Service Scolaire,
- Pierre VIGNERON, Chef du Service Cholet Animation Enfance,
- Sébastien POUVREAU, Chef du Service Petite Enfance,
- Béatrice SOURICE, Chef du Service Développement Social et Emploi,
- Christine LEPETIT, Chef du service Santé et Handicap,
- Peggy ROCHETTE, Chef du Service Pratique Sportive,
- Audrey MAUNOURY, Coordinatrice PEDT Actions Éducatives,
- Stéphanie REVEAU, Coordinatrice Programme de Réussite Éducative,
- Bérangère FAVREAU, Chargée de la coopération stratégique de la CTG,
- Eva BOCQUEL, Chargée de coopération sectorielle CTG.

Pour la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale :

- Benoît DECHAMBRE, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale du Maine-et-Loire,
- Marie-Noëlle FARDIN, Inspectrice de l'Éducation Nationale Cholet et Sèvres,
- Nicolas CHAILLOU, Inspecteur de l'Éducation Nationale Cholet Est,
- Deux directeurs des écoles Publiques, un représentant maternel et un élémentaire,
- Des parents représentants des parents d'élèves,
- Audrey LAILHEUGUE, Responsable du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports,
- Kada OUNAS, Conseiller d'Éducation Populaire et de Jeunesse.

Pour les unités d'enseignements spécialisés :

- Jean SELLIER, Directeur Général, SESSAD Cholet, ADAPEI 49,
- Natacha CODEVELLE, Directrice de l'ITEP La Tremblaie.

Pour la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique :

- Julien LEGER, chargé de mission à la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique,
- Gonzague GOUIN, représentant des écoles privées.

Pour la Caisse d'Allocation Familiales du Maine-et-Loire :

- Cécile BONAMY, Directrice de la CAF du Maine-et-Loire.

Pour la Mutualité Sociale Agricole :

- Anne GAUTIER, Présidente MSA Maine-et-Loire.

Pour les structures d'accueil périscolaires et extrascolaires :

- Medhi SARRAJ, représentant des Centres Sociaux,
- Aymeric COLETTA, Président de l'association Junior,
- Laurie-Anne DELABRE, Présidente de l'association Loisirs Pluriel Cholet, représentée par Édith RABATTEAU,
- Jean-Luc CHAUVIGNÉ, Président de la Jeune France, représenté par Romaric BARREAU.

Groupes de travail

Essentiels à la mise en œuvre pratique du PEDT, c'est par l'investissement de tous les acteurs que ces groupes de travail permettent des actions concrètes, adaptées aux professionnels et aux besoins du territoire. Ils sont constitués de volontaires, en veillant à une représentativité équilibrée des différents acteurs, parents, Éducation Nationale, acteurs périscolaires, services de la Ville et partenaires. Ils identifient les problématiques et cherchent ensemble des solutions concrètes : nouveaux outils de travail, partages d'expérience, conférences, etc.

Ces acteurs se réunissent 2 à 3 fois par an afin de porter leurs besoins, leurs expériences et de construire un projet adapté aux problématiques des enfants et des structures. Ils peuvent selon les besoins intégrer des personnes ressources extérieures afin d'enrichir la réflexion et la recherche de solutions.

Les propositions de groupes de travail peuvent émaner du Comité de Pilotage mais aussi des besoins des acteurs, exprimés notamment par leurs représentants.

Les actions mises en place et leur échéancier sont proposés par les groupes de travail et soumis au Comité de Pilotage. Les comptes-rendus des réunions sont envoyés à l'ensemble des membres du COPIL pour le suivi des actions.

La Ville tient à faire vivre le PEDT par des actions concrètes. Ainsi des priorités seront fixées chaque année afin de mobiliser les acteurs sur un sujet à la fois en prenant le temps de l'évaluation des besoins, la concertation des acteurs et la mise en place d'actions complémentaires autour d'un objectif commun.

1.4. Plan Mercredi

Depuis 2018, la Ville de Cholet s'inscrit dans le label qualité Plan Mercredi pour ses accueils périscolaires du mercredi et assure la continuité avec les deux autres acteurs du territoire.

Le temps scolaire dans les écoles du premier degré de la Ville de Cholet s'organise sur 4 journées. L'enjeu du mercredi dans la semaine de l'enfant apparaît comme un élément indispensable aux réflexions sur la continuité éducative, développée dans le Projet Éducatif de Territoire.

A ce jour, les trois opérateurs que sont la " Jeune France ", " Loisirs Pluriel " et " Cholet Animation Enfance ", proposent une offre diversifiée et complémentaire dans la prise en charge des enfants de 2 ans 1/2 à 12 ans le mercredi.

La Ville de Cholet renouvelle sa démarche Plan Mercredi pour garantir aux familles une offre éducative de qualité en optimisant les ressources de la collectivité et du territoire.

2. Territoire et publics

2.1. Données démographiques

La Ville de Cholet compte :

- 53 936 habitants
- 6 900 familles
- 5 029 enfants scolarisés dans le Premier Degré

- 10 structures petite enfance : 238 places
- 16 groupes scolaires publiques et 8 groupes scolaires privés
- 2 IME (Institut Médico-Éducatif)
- 1 ITEP (Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique)

| | Écoles publiques | | Écoles privées | |
|-------------|------------------|------------------|-----------------|------------------|
| | Nombre d'écoles | Nombre d'enfants | Nombre d'écoles | Nombre d'enfants |
| Maternelle | 11 | 961 | - | - |
| Élémentaire | 11 | 1743 | - | - |
| Primaire * | 4 | 594 | 8 | 1731 |
| TOTAL | 26 | 3298 | 8 | 1731 |

*1 seule direction maternelle et élémentaire

Il existe au sein des écoles publiques :

- 3 écoles avec le dispositif ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire)
- 1 classe UEEA (Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme)
- 1 classe UEEA (Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme)

Il existe également une classe ULIS dans l'enseignement privé.

Depuis septembre 2019, l'instruction est obligatoire dès l'âge de 3 ans.

| Établissements spécialisés | Nombre d'enfants | Âge et public accueilli |
|----------------------------|------------------|---------------------------------|
| DITEP | 48 | Enfants et jeunes de 3 à 14 ans |
| IME La Rivière | 67 | Enfants et jeunes de 4 à 14 ans |
| IME Bordage Fontaine | 90 | Jeunes de 14 à 20 ans |

2.2. Organisation des temps scolaires

Suite à la parution du décret du 27 juin 2017, la Ville de Cholet a obtenu une dérogation de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale pour une organisation du temps scolaire sur 4 jours en septembre 2018.

| ÉCOLES PUBLIQUES | | | | | |
|----------------------------|-----------------------|----------------------------------|---------------------|----------------------------------|----------------------|
| | HORAIRES | | | | |
| Lieux | Périscolaire matin | Classe (accueil 10 mn avant) | Pause méridienne | Classe (accueil 10 mn avant) | Périscolaire soir |
| Chambord | 7 h 00 – 8 h 20 | 8 h 30 – 12 h 00 | 12 h 00 – 13 h 50 | 14 h 00 - 16 h 30 | 16 h 30 – 18 h 30 |
| La Bourie | 7 h 00 – 8 h 20 | 8 h 30 - 12 h 00 | 12 h 00 – 13 h 50 | 14 h 00 - 16 h 30 | 16 h 30 – 19 h 00 |
| La Bruyère | 7 h 00 – 8 h 20 | 8 h 30 – 12 h 00 | 12 h 00 – 13 h 50 | 14 h 00 - 16 h 30 | 16 h 30 – 19 h 00 |
| La Chevallerie | 7 h 30 – 8 h 20 | 8 h 30 – 12 h 00 | 12 h 00 – 13 h 50 | 14 h 00 - 16 h 30 | 16 h 30 – 18 h 45 |
| Turpault | 7 h 30 – 8 h 15 | 8 h 25 – 11 h 55 | 11 h 55 – 13 h 45 | 13 h 55 – 16 h 25 | 16 h 25 – 18 h 30 |
| Autres écoles publiques | 7 h 30 – 8 h 20 | 8 h 30 – 12 h 00 | 12 h 00 – 13 h 50 | 14 h 00 - 16 h 30 | 16 h 30 – 18 h 30 |

* L'accueil des enfants par les enseignants se fait 10 mn avant l'horaire de classe

| ÉCOLES PRIVÉES | | | | | |
|-------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|--------------------------|-------------------|
| | Horaires | | | | |
| Lieux | Périscolaire matin | Classe | Pause méri- dienne | Classe | Périscolaire soir |
| Notre Dame du Bretonnais | 7 h 45 – 8 h 35 | 8 h 45 - 11 h 45 | 11 h 45 – 13 h 20 | 13 h 20 - 16 h 35 | 16 h 35 – 18 h 30 |
| Saint Pierre Gel- luseau | 7 h 00 – 8 h 20 | 8 h 30 - 12 h 00 | 12 h 00 – 13 h 45 | 13 h 45 - 16 h 30 | 16 h 40 – 18 h 45 |
| Jeanne d'Arc | 7 h 30 – 8 h 30 | 8 h 30 – 12 h 00 | 12 h 00 – 13 h 45 | 13 h 45 – 16 h 30 | 16 h 30 – 19 h 00 |
| Sainte Marie des Turbaudières | 7 h 30 – 8 h 30 | 8 h 30 – 12 h 00 | 12 h 00 – 13 h 45 | 13 h 45 – 16 h 30 | 16 h 30 – 18 h 30 |
| Saint Jean- Sainte Famille | 7 h 30 – 8 h 15 | 8 h 15 – 12 h 00 | 12 h 00 – 13 h 30 | 13 h 30 – 16 h 00 | 16 h 00 – 18 h 45 |
| Saint Louis le Breloquet | 7 h 00 – 8 h 30 | 8 h 30 – 12 h 00 | 12 h – 13 h 45 | 13 h 45 – 16 h 30 | 16 h 30 – 19 h 00 |
| Notre Dame du Chêne Rond | 7 h 30 – 8 h 20 | 8 h 30 - 12 h 00 | 12 h 00 – 13 h 30 | 13 h 30 – 16 h 30 | 16 h 30 – 18 h 45 |
| Saint Joseph | 7 h 30 – 8 h 30 | 8 h 30 - 12 h 00 | 12 h 00 – 13 h 45 | 13 h 45 – 16 h 30 | 16 h 30 – 18 h 45 |

2.3. Établissements spécialisés

2.3.1. Institut Médico-Éducatif (IME)

Les Instituts Médico-Éducatifs ont pour mission d'accueillir des enfants et adolescents présentant une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés.

Les IME assurent une éducation adaptée et un accompagnement médico-social aux enfants en situation de handicap. Les équipes de ces établissements mettent en œuvre un accompagnement global (éducatif/pédagogique/thérapeutique) tendant à favoriser l'intégration dans les différents domaines de la vie, de la formation générale et professionnelle.

Cet accompagnement comporte :

- L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant ou de l'adolescent,
- les soins et les rééducations
- La surveillance médicale régulière, générale, ainsi que celle de la déficience et des situations de handicap
- L'enseignement et le soutien pour l'acquisition des connaissances et l'accès à un niveau culturel optimal
- Des actions tendant à développer la personnalité, la communication et la socialisation

L'ADAPEI 49 gère deux structures à Cholet qui font partie du Dispositif IME-SESSAD du Choletais (DISC) :

IME La Rivière

L'Institut Médico-Éducatif La Rivière accueille et accompagne 45 enfants de 6 à 12 ans :

- Soit au sein de la SEES (Section d'Enseignement et d'Éducation Spécialisés) pour 35 jeunes de 6 à 12 ans en situation de déficience intellectuelle, avec ou sans troubles associés, dont 13 en internat de semaine
- Soit au sein de l'US (Unité Spécifique) pour 10 enfants de 6 à 12 ans, présentant des Troubles du Spectre Autistique (TSA), dont 2 en internat de semaine

Une classe externalisée de l'IME La Rivière est installée à l'école Chambord depuis la rentrée 2019 et une classe à l'école Turpault depuis 2021.

IME Bordage Fontaine

L'IME Bordage Fontaine accueille et accompagne 110 jeunes entre 12 et 20 ans dans leur préparation à la vie d'adulte et le développement de leur citoyenneté :

- Soit au sein de sa SIPFP (Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle) pour les jeunes en situation de déficience intellectuelle ou porteurs de troubles psychiques
- Soit au sein de sa SEHA/US (Section pour des Enfants avec des Handicaps Associés/Unité Spécifique) pour les jeunes présentant des Troubles du Spectre Autistique (TSA)

2.3.2. Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP)

Les dispositifs Instituts Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques (ITEP) ont pour mission d'accueillir des enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques s'exprimant par des troubles du comportement perturbant gravement leur socialisation et leur accès à la scolarité et à l'apprentissage. Les ITEP conjuguent au sein d'une même équipe institutionnelle, des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.

Le dispositif ITEP la Tremblaille accueille 36 jeunes âgés de 6 à 14 ans en accueil de jour et 40 jeunes âgés de 3 à 14 ans en SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile) sur le lieu de scolarisation des jeunes accompagnés.

2.3.3. Classes d'Enseignement Externalisé

Classe IME dans les écoles

L'IME La Rivière dispose de deux classes externalisées gérées par le secteur médico-social :

- L'une au sein du groupe scolaire élémentaire Chambord pour un effectif de 8 jeunes à temps plein qui ont une posture d'élève (appétences, comportement)
- L'autre au sein du groupe scolaire élémentaire Turpault pour un effectif de 7 jeunes à temps partiel (pour deux groupes de l'IME) : le premier groupe est présent à l'école les lundis et mardis et sur l'IME en fin de semaine ; l'autre groupe est présent sur l'IME en début de semaine et prend le relais à l'école les jeudis et vendredis. Le profil moins scolaire des enfants nécessite une prise en charge partagée école/IME

Un binôme enseignante/éducatrice accompagne ces jeunes au sein des classes externalisées.

Les objectifs poursuivis sont :

- Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap au sein des écoles conformément à l'orientation définie dans le cadre de la loi 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Développer la socialisation et l'autonomie, le vivre ensemble, apprendre à respecter la différence, sensibiliser au handicap, à la tolérance
- Participer à la vie de l'école, partager des projets communs, faire preuve de coopération, de valeur civique et citoyenne
- Poursuivre les apprentissages cognitifs et pédagogiques à l'école avec le soutien d'une équipe pluridisciplinaire
- Partager et valoriser les pratiques médico-sociales, être mieux identifiés, être ressource pour le secteur ordinaire

Classe UEEA École Jules Verne

L'UEEA est un dispositif de l'Éducation Nationale bénéficiant d'un appui renforcé du secteur médico-social, et plus particulièrement du SESSAD de Cholet géré par l'ADAPEI 49. Ouverte en 2021, elle accueille 7 à 10 enfants d'âge élémentaire (6 à 11 ans) accompagnés du personnel de l'Éducation Nationale (enseignante, AESH) et d'une équipe pluridisciplinaire médico-sociale, au sein du groupe scolaire élémentaire Jules Verne.

Il s'agit de développer les capacités d'apprentissage de l'enfant dans le cadre d'une organisation structurée de l'espace et du temps, d'améliorer ses compétences communicatives, de lui offrir un cadre spécifique et sécurisant (séquençage et guidage des apprentissages, prise en compte des spécificités sensorielles).

Classe UEMA École Les Turbaudières

L'UEMA est un dispositif médico-social en partenariat avec l'Éducation Nationale.

L'UEMA constitue une modalité de scolarisation d'élèves d'âge de l'école maternelle avec troubles du spectre de l'autisme (TSA), orientés vers un établissement ou un service médico-social (ESMS) et scolarisés dans son unité d'enseignement, implantée en milieu scolaire ordinaire. Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les élèves de leur classe d'âge et bénéficient, sur une unité de lieu et de temps, d'interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques. Ces interventions sont réalisées par une équipe associant un enseignant et des professionnels médico-sociaux, dont les actions sont coordonnées et supervisées.

Portée par le SESSAD de Cholet géré par l'ADAPEI 49, l'UEMA de Cholet accueille, depuis 2019, 7 enfants de 3 à 6 ans, scolarisés à temps plein au sein du groupe scolaire des Turbaudières.

3. Structures d'accueil Petite Enfance et accueils péri et extrascolaires

3.1. Structures Petite Enfance

En complément des modes d'accueil déjà existants tels que la solidarité familiale, le périscolaire, les assistants maternels indépendants, les emplois familiaux, les accueils de loisirs, les MAM, les crèches d'entreprises, les micro-crèches, la Ville de Cholet propose aux parents, des structures Petite Enfance, réparties sur l'ensemble du territoire de la Ville et de sa Commune associée du Puy Saint Bonnet. La compétence Petite Enfance est confiée au Centre Communal d'Action Sociale et plus précisément à la Direction de l'Action Sociale – Service Petite Enfance. Les EAJE, décrits ci-après, répondent aux besoins et aux attentes des familles choletaises :

| EAJE | Quartiers | Adresses | Capacité d'accueil (nombre places) et horaires d'ouverture | |
|---------------------------------|--------------|-------------------------|--|---------------------|
| | | | Accueil régulier | Accueil occasionnel |
| Multi Accueil Les Marmousets | Sacré Cœur | 24 bd Guy Chouteau | 16 | 4 |
| | | | 7 h 30 - 18 h 30 | 8 h 30 – 18 h 00 |
| Multi Accueil Pirouette | Centre Ville | 9 rue des Bourgniers | 16 | 4 |
| | | | 7 h 30 - 18 h 30 | 8 h 30 – 18 h 00 |
| Multi Accueil La Ribambelle | Val de Moine | 93 rue du Parc | 32 | 12 |
| | | | 7 h – 20 h | 8 h 30 - 18 h 30 |
| Multi Accueil La Souris Verte | Bretagne | 2 rue Saint Corentin | 11 | 9 |
| | | | 7 h 30 - 18 h 30 | 8 h 30 – 18 h 00 |
| Multi Accueil Les Petits Lutins | Jean Monnet | 18 rue P H Spaak | 5 | 15 |
| | | | 8 h – 18 h 15 | 8 h 30 – 18 h 00 |
| Multi Accueil Tom pouce | Favreau | 8 rue René Caillé | 8 | 10 |
| | | | 7 h 30 – 18 h 30 | 8 h 30 – 18 h 00 |
| Multi Accueil Les Petits Loups | Centre Ville | 4 rue Travot | 6 | 14 |
| | | | 8 h 30 – 18 h 30 | |
| Multi Accueil Pomme Cannelle | Girardièrre | 7 rue de la Girardièrre | 40 | 12 |
| | | | 6 h 15 – 21 h 45 | 8 h 30 – 18 h "30 |
| Multi Accueil Petits Bonnets | Le PSB | 9 rue Du Guesclin | 6 | 6 |
| | | | 7 h 30 – 18 h 30 | 8 h 30 – 18 h 00 |
| Jardin d'Enfants DoRéMi | Centre Ville | 3 rue Tournèrit | 12 | - |
| | | | 7 h 30 - 18 h 30 | - |

Le Service Petite Enfance dispose de 238 places d'accueil réparties en 10 structures. Ces structures accueillent des enfants de 2 mois à 3 ans pour la crèche, de 2 mois à 6 ans pour la halte garderie et de 2 ans à 4 ans pour le jardin d'enfants.

Depuis quelques années, grâce au partenariat et aux conventions conclues avec la Caisse d'Allocations Familiales de Cholet, la Ville a diversifié les modes d'accueil de la Petite Enfance en proposant des solutions adaptées aux nouvelles formes de travail des parents, et aux multiples situations familiales : accueil à temps partiel, accueil sur de courtes durées, accueil à la journée, places de crèche à horaires atypiques, accueil d'urgence.

Ces structures d'accueil sont réservées prioritairement aux Choletais. La participation financière des parents à l'accueil de leurs enfants est calculée à partir des ressources déclarées à la Caisse d'Allocations Familiales selon le barème national.

Objectifs généraux des structures

- Mettre en œuvre la politique familiale de la Ville de Cholet s'appuyant sur les observatoires nationaux et locaux
- Favoriser vie professionnelle et vie familiale des parents
- Soutenir la parentalité
- Accompagner le développement de l'enfant
- Œuvrer en faveur de l'égalité homme/femme
- Développer des actions au service de la cohésion sociale
- Accueillir et former des stagiaires vers les métiers de la Petite Enfance
- Éveiller à la culture

3.2. Accueils périscolaires et pause méridienne

3.2.1. Accueils périscolaires et pause méridienne gérés par la Ville de Cholet

Les accueils périscolaires

Ils sont gérés par la Ville de Cholet dans 15 des 17 groupes scolaires.

- Accueil du matin : ouvert de 7 h 30 à 8 h 20, sauf à l'école Chambord où l'accueil est ouvert dès 7 h 00. L'accueil du matin permet à l'enfant de choisir des activités libres lui permettant de commencer la journée à son rythme. Avant 8 h 00, une collation est servie aux enfants qui n'auraient pas déjeuné à la maison

- Accueil du soir : de 16 h 30 à 18 h 30, sauf à La Chevalerie au Puy-Saint-Bonnet où l'accueil ferme à 18 h 45

Après un temps de goûter, l'accueil du soir favorise des activités de détente, des temps de jeux variés, avec la possibilité, pour les enfants des classes élémentaires, d'effectuer les leçons dans un espace calme sous la responsabilité d'un animateur.

Les temps périscolaires constituent des espaces-temps indispensables tant par leur rôle social que par le service rendu aux familles. A Cholet, ils sont basés sur le principe de coéducation, articulé autour de la journée d'école en lien avec tous les acteurs éducatifs (parents, enseignants, animateurs, ATSEM, personnel de restauration et d'entretien).

Les projets pédagogiques défendent une prise en charge individualisée de chaque enfant et proposent un espace de convivialité et de socialisation où l'enfant est acteur de ses loisirs.

La Pause méridienne

La Ville prend en charge 2 000 enfants de maternelle et d'élémentaire en moyenne chaque midi. Le maintien d'une pause méridienne de 1 h 50 permet d'assurer l'organisation des repas en préservant pour chaque enfant un temps de pause, de calme et de temps libre suffisant. Le temps de repas est de 40 minutes minimum. Les missions de cette pause méridienne sont :

- La distribution à l'enfant d'un repas équilibré et de qualité
- La garantie de sa sécurité physique et psychoaffective

- La possibilité d'acquérir, dans la convivialité, les notions d'autonomie, de responsabilisation, de socialisation

Les enfants de maternelle sont accompagnés par les ATSEM. Les enfants d'élémentaire sont accompagnés par des animateurs de la Ville.

Inclusion des enfants en situation de handicap

Lorsque des enfants en situation de handicap ont besoin d'un accompagnement individuel sur ce temps, la Ville peut employer une AESH de l'école ou un animateur référent. En 2023, 9 AESH ont été recrutées sur le temps de pause méridienne.

Les animateurs et ATSEM peuvent être accompagnés par le coordinateur PEDT et actions éducatives pour l'accueil d'enfants à besoins particuliers. Des malles apaisement et du matériel d'adaptation au handicap peuvent être mis à disposition des équipes ainsi que des temps de retour sur la pratique.

Une formation du CNFPT est proposée chaque année depuis 2019 à 15 agents sur l'accueil d'enfants avec des troubles du comportement. A ce jour une soixantaine d'agents ont été formés.

Bien-être de l'enfant

Les temps périscolaires sont au cœur du Projet Éducatif de la Ville car ils participent au développement de l'enfant au travers de l'apprentissage, du vivre ensemble, du respect et de la confiance en soi. Les équipes d'animation sont formées et accompagnées pour mettre en place des projets autour de la découverte des émotions, de la communication et la gestion de conflit. En accueillant les enfants sur l'ensemble des journées scolaires, elles les accompagnent dans leur développement et œuvrent à la prévention du harcèlement et des violences faites aux enfants.

Pour mettre en œuvre ce projet, la Direction de l'Éducation organise des temps de formation des agents de la Ville sur :

- L'accompagnement des temps de transition et de retour au calme
- L'accueil d'un enfant porteur de handicap
- L'éveil au goût
- L'accompagnement de l'adulte dans sa relation à l'enfant

3.2.2. Accueils périscolaires gérés par l'association Junior

L'association Junior est une association créée en avril 1998 à l'initiative des administrateurs du Centre Social et Socioculturel du Verger. L'association Junior est gérée par des parents bénévoles et est composée d'une équipe de 8 salariés.

Elle gère les accueils périscolaires des écoles La Bourie et La Bruyère qui sont ouverts de 7 h 00 à 8 h 20 et de 16 h 30 à 19 h 00 sur les semaines scolaires.

L'engagement de l'association Junior est centré sur le bien-être et l'équilibre de l'enfant par le biais de différentes activités, plus particulièrement l'accueil périscolaire. Ces temps d'accueil participent à leur éducation. Il est important, aujourd'hui, d'offrir ces activités, à tous les enfants, en cohérence avec l'école et en étroite collaboration avec la famille.

L'accueil périscolaire représente un troisième pôle dans la vie de l'enfant aux côtés de la famille et de l'école et aide l'enfant à développer sa personnalité. L'association Junior entend donc œuvrer, grâce à ses animateurs qualifiés, aux axes éducatifs suivants :

- Offrir un accueil de qualité et organisé

- Favoriser l'apprentissage de l'autonomie et du respect de la vie en collectivité, développer l'épanouissement de l'enfant
- Proposer des activités variées : créatives, éducatives, scientifiques et techniques, sportives, artistiques et culturelles
- Encourager l'implication des parents et agir dans le cadre d'une éducation partagée
- Continuer d'améliorer les différents liens relationnels

| Accueils périscolaires | Nombre d'enfants accueillis | Moyenne matin | Moyenne soir |
|------------------------|-----------------------------|---------------|--------------|
| La Bourie | 63 | 29 | 33 |
| La Bruyère | 81 | 34 | 48 |
| Total | 144 | 63 | 81 |

3.2.3. Accueils périscolaires et pause méridienne dans les écoles privées

Les accueils périscolaires

Les accueils périscolaires sont gérés par les OGEC (Organismes de Gestion des Écoles Catholiques) selon des modalités propres à chacune des 8 écoles privées de Cholet. Tous ces temps périscolaires se passent au sein même des écoles, sous la responsabilité des chefs d'établissement et dans des locaux scolaires, qui sont donc pris en charge dans les frais de fonctionnement de l'OGEC.

Accueil du matin : ouvert de 7 h 00 à 8 h 35 (amplitude maximum selon les écoles).

L'accueil du matin permet à l'enfant de débiter sa journée autour d'activités libres à son rythme. Dans certaines écoles, une collation peut être servie aux enfants qui n'auraient pas déjeuné à la maison.

Accueil du soir : de 16 h 10 à 19 h 00 (amplitude maximum selon les écoles).

Après un temps de goûter (fourni ou non par les familles), l'accueil du soir favorise des activités de détente, des temps de jeux variés pour les plus jeunes enfants avec le plus souvent une ATSEM. Pour les enfants des classes élémentaires, il y a souvent la possibilité d'effectuer les leçons dans un espace calme sous la responsabilité d'un surveillant.

Les temps périscolaires constituent des espaces-temps indispensables tant par leur rôle social que par le service rendu aux familles. Ils ont un coût qui est répercuté en plus du montant des frais de scolarité.

La Pause méridienne

Chaque OGEC prend en charge le temps du déjeuner et la pause méridienne suivant un coût de restauration propre à chaque école sur le temps du midi de 11 h 45 à 13 h 35 (amplitude maximum selon les écoles), sauf Notre Dame du Chêne Rond où la cantine et la pause méridienne sont prises en charge par la Ville de Cholet.

Le maintien d'une pause méridienne permet d'assurer l'organisation des repas en préservant pour chaque enfant un temps de pause, de calme et de temps libre suffisant. Les missions de cette pause méridienne consistent à :

- Distribuer à l'enfant un repas équilibré et de qualité
- Garantir sa sécurité physique et psychoaffective

- Lui permettre d'acquérir, dans la convivialité, les notions d'autonomie, de responsabilisation, de socialisation
- Lui proposer des activités de détente et une ouverture sur la culture (clubs lecture "Lire et Faire Lire", chorale-chanterie, ludosphère, activités manuelles, etc)

L'ensemble des inscriptions à ces différents services (accueil périscolaire, cantine) restent gérées par des modalités propres au fonctionnement de chaque école.

Parfois une réservation ou inscription peut être demandée en amont afin d'assurer la bonne organisation de l'encadrement de ces temps.

Enfin dans certaines écoles, la tarification peut prendre en compte les quotients familiaux des familles et prévoit en outre, un tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants à charge.

3.3. Accueils du mercredi et accueils de loisirs

3.3.1. Accueils du mercredi et accueils de loisirs Cholet Animation Enfance

Le Service Cholet Animation Enfance, porté par la Ville de Cholet propose une offre d'animation à destination des enfants de 2½ ans à 15 ans sur le temps périscolaire du mercredi et lors des vacances, soit 110 jours d'ouverture par an.

En s'appuyant sur ses 6 accueils de loisirs de proximité, ses accueils de pleine nature, les séjours à thèmes, Cholet Animation Enfance favorise l'accessibilité et le déploiement d'activités riches et variées.

Le projet du Service CAE est centré sur l'enfant et sa place dans le collectif. Pour cela, les équipes favorisent un climat de détente, de transmission tout en veillant à la participation active de l'enfant. Le rôle des accueils de loisirs est aussi de permettre à chaque enfant de se développer à travers ses centres d'intérêts et de faire émerger la coopération, la découverte, la création et l'expression.

- Les accueils de proximité sont implantés dans 5 quartiers de la ville (Bretagne, Favreau, Girardière, Jean Monnet, Verger) et sur la commune associée du Puy-Saint-Bonnet. Ces lieux d'accueil sont une vraie solution pour vivre des temps de loisirs à côté de chez soi au sein de petites unités.

Les accueils de proximités favorisent l'ouverture, les loisirs partagés et un lien privilégié avec les familles. Tout en cultivant un climat de détente, les enfants se retrouvent autour d'animations diversifiées en exploitant les ressources de leur quartier.

- Les accueils de pleine nature, Nougatine pour les enfants d'âge maternel et Prim'Vert pour ceux d'âge élémentaire, sont installés en lisière de forêt de Nuaille, à proximité de l'Étang des Noues. Ce site entièrement sécurisé, offre de vastes locaux autonomes ainsi que des espaces extérieurs spécialement aménagés avec deux piscines. Les différents projets autour de l'enfant permettent de proposer des animations diversifiées en privilégiant les activités d'éveil pour les plus petits et les ateliers d'initiation et de découverte pour les plus grands.

Les enfants sont accueillis de manière différenciée par tranche d'âge en respectant le rythme et les envies de chacun, à la demi-journée ou journée selon les périodes.

De plus, le site boisé La Maison de la Nature et sa ferme pédagogique permettent aux enfants des accueils de loisirs, mais aussi des groupes scolaires de la petite enfance ou des instituts spécialisés de pouvoir bénéficier d'ateliers pédagogiques autour de la découverte de la nature et du respect de l'environnement.

- Le centre du Bois de la Cure au Puy-Saint-Bonnet, ouvert tout l'été, permet aux jeunes de 11-15 ans de profiter pleinement d'un temps de vacances privilégié en fonction de leur projet, bénéficiant du cadre naturel de son site et de sa piscine.
- Les camps d'été de juillet et août proposent 19 séjours avec 8 thématiques différentes. Les intérêts de ces camps sont nombreux : vivre une aventure collective de vacances et de détente, découvrir l'apprentissage de la vie de groupe, favoriser l'autonomie et la responsabilisation, pratiquer des activités physiques, sportives et culturelles en dehors d'un contexte d'enseignement et de compétitivité.

3.3.2. Accueils du mercredi et accueils de loisirs gérés par Loisirs Pluriel Cholet

L'association Loisirs Pluriel Cholet est affiliée au réseau Loisirs Pluriel qui s'engage sur 3 axes :

- permettre à chaque enfant, quelle que soit sa différence, de profiter d'un lieu de loisirs,
- réunir enfants valides et enfants avec handicap dès le plus jeune âge,
- permettre aux parents d'accéder à un mode de garde pour conserver un emploi et/ou profiter d'un temps de répit.

L'association Loisirs Pluriel est à l'initiative de deux accueils de loisirs à Cholet :

- Loisirs Pluriel : accueil de loisirs pour les enfants valides et avec handicap de 3 à 13 ans, tout type de handicap avec ou sans trouble de la santé. Il est ouvert les mercredis et vacances scolaires de 8 h 15 à 18 h 15. Le centre est situé dans l'école maternelle Chambord, rue de Fontevrault et accueille 24 enfants à la journée, dont la moitié en situation de handicap.

- Loisirs Pluriel Ados : accueil de loisirs pour adolescents valides et avec handicap de 13 à 18 ans, tout type de handicap avec ou sans trouble de la santé. Il est ouvert chaque moitié des vacances scolaires et deux semaines l'été. Le centre est situé dans l'école maternelle Chambord, rue de Fontevrault et accueille 12 jeunes maximum dont 7 porteurs de handicap.

Au total, ce sont plus d'une centaine d'enfants et adolescents accueillis au sein des centres de l'association, sous la responsabilité de directeurs formés et d'une équipe d'animation bienveillante garantissant la qualité d'accompagnement de chaque enfant. Les places sont limitées au sein des centres, l'inscription sur la liste d'attente est à demander directement à l'association.

3.3.3. Accueils du mercredi la Jeune France

La Jeune France propose des activités sportives et culturelles auprès de tout public (enfants, adolescents adultes et seniors). Elle souhaite l'épanouissement de tous, le bien-être, la détente, le lien social, la santé par la pratique d'activités variées, de loisirs, de compétitions culturelles.

Elle accueille les enfants de 5 à 12 ans le mercredi, en offrant la mise en place des jeux sportifs, des ateliers culturels et manuels de 8 h 30 à 18 h 00. Un accueil en garderie est possible à partir de 7 h 30 et jusqu'à 19 h 00.

L'association peut également assurer le transport des enfants inscrits au sein de son accueil de loisirs vers l'activité sportive ou culturelle pratiquée le mercredi, si celle-ci est organisée par la Jeune France, que ce soit au Bordage Luneau, à la salle De Coubertin ou au complexe Darmaillacq.

Elle propose également un accueil de loisirs pendant les vacances scolaires à la journée (8 h 30 – 17 h 30) ou à la demi-journée (13 h 30 – 17 h 30) selon les périodes. Les activités physiques et sportives sont toujours au cœur du programme. Cet accueil est ouvert aux enfants et aux jeunes de 5 à 14 ans.

3.4. Inscriptions aux activités de la Ville (périscolaires et extrascolaires)

L'ensemble des inscriptions aux services de la Ville (accueil périscolaire, accueil de loisirs et activités Anim'Sports), peuvent s'effectuer directement en ligne par les familles sur le Portail Mon Espace Citoyen.

Pour les familles qui ne sont pas en capacité de le faire en ligne, il est possible de venir faire les réservations à l'Hôtel de Ville pour l'accueil périscolaire et les Anim'Sports, à Cholet Animation Enfance pour les accueils de loisirs.

Pour l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs du mercredi, afin d'assurer l'organisation de l'encadrement de ces temps, la réservation s'effectue au plus tard deux jours avant le jour J (J-2). Jusqu'au dimanche minuit pour l'accueil périscolaire du lundi.

De plus, l'accueil périscolaire est facturé au ¼ d'heure afin d'adapter le coût de l'accueil au plus près de la présence de l'enfant.

La tarification prend en compte les quotients familiaux des familles et prévoit en outre, pour l'accueil périscolaire du matin et du soir, un tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants de moins de 21 ans à charge.

4. Continuité éducative

4.1. Charte de la continuité

Créée par un groupe de travail du PEDT, la Charte de la Continuité éducative est mise en place dans les écoles publiques de Cholet depuis 2015. Elle réunit chaque année en septembre l'ensemble des acteurs par école.

Objectif essentiel du Projet Éducatif et de la réforme des rythmes scolaires de 2013, la continuité éducative a pour enjeu de faciliter la concertation entre les acteurs pour une meilleure cohérence des missions de chacun auprès de l'enfant et de la famille. Elle est la clé pour améliorer le bien-être de l'enfant en facilitant la cohérence des règles de vie, la communication entre les acteurs sur les besoins de l'enfant et l'amélioration des temps de transition. Une communication régulière entre les acteurs est également un enjeu de prévention du mal-être et des violences subies par l'enfant en permettant de croiser les regards et la vigilance autour d'un enfant en difficulté. La cohérence entre les différentes approches éducatives est également essentielle pour permettre à l'enfant, et surtout les plus fragiles, de s'adapter à l'environnement collectif.

La réunion de la Charte de la Continuité rassemble des représentants de l'ensemble des acteurs intervenant sur l'école :

- Directeur d'école maternelle et élémentaire
- Responsable de site de la Ville
- Chef d'équipe de restauration et entretien
- Responsable d'animation
- Directeur de l'accueil de loisirs de proximité lorsque les locaux sont partagés
- Association utilisatrice (Junior, Loisirs Pluriel)

Une charte reprenant les critères de partage des locaux et de continuité dans les projets est réécrite chaque année à l'issue de cette réunion. Elle permet de reprendre l'ensemble des informations communes nécessaires à une meilleure continuité et cohérence sur l'école :

- Les projets de chaque partenaire pour l'année
- Les règlements communs ou spécifiques
- La sécurité (consignes, exercices communs)
- La mutualisation des locaux et du matériel
- Les temps de transition

En 2024, afin de répondre aux sujets fréquemment partagés et aux actions mises en place dans le cadre du PEDT, deux axes ont été ajoutés :

- L'accueil des enfants en situation de handicap ou avec des troubles du comportement
- La prévention du harcèlement entre enfants

4.2. Charte des ATSEM

Le métier d'ATSEM a cette particularité de s'exercer dans le cadre d'une double hiérarchie : celle de la collectivité et celle de l'Éducation Nationale. La collectivité emploie l'ATSEM pour la mettre, pour une grande partie de son temps, à la disposition de l'Éducation Nationale. Cette double hiérarchie comporte une autre facette : l'ATSEM alterne des activités exercées sous l'autorité de l'Éducation Nationale et des activités exercées sous l'autorité de son employeur.

La Ville de Cholet a mis en place en collaboration avec les services de l'Éducation Nationale, une Charte des ATSEM. Elle a pour vocation de poser un cadre explicite permettant à chacun - ATSEM, enseignant, directeur, mais aussi responsable de site, le supérieur hiérarchique direct de l'agent dans la collectivité - de se repérer dans ces liens fonctionnels.

A l'école maternelle, l'enfant est en relation avec ses parents et avec d'autres parents, avec son enseignant et son ATSEM, avec les autres enseignants et les autres ATSEM, avec des " intervenants extérieurs ", avec les stagiaires, les AESH, les personnels d'animation, de restauration, d'entretien. L'ensemble de ces acteurs constitue la communauté éducative de l'école. La Charte a pour vocation de situer la place de l'ATSEM dans cette communauté, pour affirmer la dimension éducative de sa fonction, en classe aux côtés de l'enseignant ou bien à d'autres moments de la journée aux côtés d'autres professionnels ou intervenants.

Constitués de moments banalisés et de moments informels, la communication et l'échange sont les clés d'une collaboration réussie, au service de l'enfant. La Charte a pour vocation d'accompagner le " travailler ensemble ". D'une part, en clarifiant le rôle de chacun, la Charte aide à une reconnaissance mutuelle propice à une communication constructive, qui n'ignore pas les difficultés mais au contraire les prend en compte pour avancer ensemble. D'autre part, plutôt que d'édicter des règles uniformes, la Charte privilégie la recherche de bonnes pratiques propres à chaque école et à chaque nouvelle situation, encourageant ainsi les professionnels à se concerter régulièrement.

La Charte renforce le partenariat des deux institutions qui encadrent le travail des ATSEM, Éducation Nationale et collectivité. Elle formalise une vision concertée et partagée du rôle et de l'organisation des équipes dans les écoles maternelles.

En pratique :

La Charte est constituée de fiches thématiques qui sont remplies par école. Un volume d'heures annuel de concertation entre l'enseignant et l'ATSEM est prévu dans le temps de travail de l'ATSEM.

Chaque année, une fiche bilan est remplie par chaque école et prend part à une synthèse communiquée au groupe de travail. Le groupe de travail se réunit chaque année afin de poursuivre la réflexion sur les thématiques rencontrées par les équipes de l'Éducation Nationale et les agents de la Ville.

Un temps de formation binôme enseignant / ATSEM est proposé à plusieurs écoles par l'Éducation Nationale et la Ville.

II. ÉTAT DES LIEUX

1. Ressources du territoire

1.1. Politiques de territoire

1.1.1. Charte Qualité Plan mercredi

Le Plan mercredi, " une ambition éducative pour tous les enfants ", est défini par le décret du 23 juillet 2018, modifiant les définitions et les règles applicables en accueil de loisirs et définissant la journée du mercredi comme un temps périscolaire.

Le Plan mercredi est caractérisé par la mise en place d'activités ambitieuses, dans le respect des besoins, des attentes et du rythme des enfants, dans une démarche de dialogue avec les écoles et en lien avec le territoire. L'objectif est de renforcer la qualité des offres périscolaires, de promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi et de réduire les fractures sociales et territoriales.

L'action périscolaire du mercredi sur la Ville de Cholet est assurée par trois opérateurs complémentaires et engagés dans le Projet Éducatif du Territoire. Le Service Cholet Animation Enfance, l'association La Jeune France et l'association Loisirs Pluriel s'inscrivent dans le cadre de la Charte Qualité Plan Mercredi depuis 2018. La déclinaison des objectifs adaptés à chaque structure est annexée au Projet Éducatif Territorial.

L'engagement des acteurs pour assurer un accueil de qualité et répondre efficacement aux quatre axes du dispositif Plan Mercredi amène à sa poursuite pour la période 2024-2027.

1.1.2. Accompagnement de la CAF et de la MSA

Par leur action sociale, les Caisses d'Allocations Familiales et les Caisses de la Mutualité Sociale Agricole soutiennent les actions menées en faveur de la qualité de vie des familles, de l'épanouissement de l'enfant et de la prévention des exclusions :

- Développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales
- Accompagner le parcours éducatif des enfants âgés de 3 à 11 ans
- Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou sans leurs enfants
- Contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale

La CAF accompagne financièrement les structures de la petite enfance et les accueils périscolaires et extrascolaires de la Ville de Cholet par plusieurs financements :

- Prestation de Service Ordinaire (heures de présence enfant)
- Bonus territoire (heures de présence enfant et formations BAFA/BAFD)
- Participation au financement ou rénovation de structures d'accueil (ex : Accueil du Bois de la Cure)
- Accueil d'enfant en situation de handicap

La CAF de Maine-et-Loire, à travers sa politique locale, a mis en place dès 2017 un dispositif visant à favoriser l'accessibilité des accueils de loisirs extrascolaires aux enfants âgés de 3 à 17 ans, bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé : le Fla-aeh.

Pour renforcer sa politique de réduction des inégalités d'accès et de renforcement des dynamiques inclusives, elle a créé à compter du 1^{er} janvier 2024 un nouveau dispositif : le complément inclusif. Ce dernier vise à compenser les surcoûts générés par l'accueil d'enfants et d'adolescents bénéficiaires de l'AEEH. Une aide financière de 4,50 € supplémentaire à la

Prestation de Service est versée pour tout enfant en situation de handicap accueilli dans une structure d'accueil périscolaire ou extrascolaire.

1.1.3. Convention Territoriale Globale

Cholet Agglomération, l'ensemble de ses communes membres et la CAF de Maine-et-Loire sont co-signataires d'une " Convention Territoriale Globale " (CTG) depuis 2019.

La démarche vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants dans le domaine social, à optimiser l'offre existante et à développer des actions nouvelles en identifiant les besoins prioritaires du territoire.

À la suite d'un diagnostic, les acteurs sociaux (élus des collectivités, associations et institutions) ont défini les lignes conductrices du projet social et ont ainsi contribué à la définition d'un plan d'action pour l'amélioration des réponses aux besoins des habitants. A l'échéance de la première CTG fin 2023, Cholet Agglomération et ses co-signataires se sont engagés pour le renouvellement de la démarche dans la prolongation du travail amorcé afin de conventionner jusqu'en 2028.

Les grands axes retenus sont la parentalité, la petite enfance, l'enfance jeunesse, l'animation de la vie sociale et la mobilité, logement, accès aux droits. Les enjeux principaux étant :

- Le développement du territoire et du vivre ensemble
- Le maintien et l'équilibre des actions parentalité sur l'ensemble du territoire
- L'équilibre de l'offre d'accueil petite-enfance sur le territoire
- Le soutien des professionnels de la petite-enfance
- Le soutien et le renforcement des compétences des animateurs et des structures d'animation pour l'accueil de tous les enfants
- L'accès aux droits et aux services pour tous

Le pilotage de la CTG est rattaché à la Direction de l'Action Sociale, un chargé de coopération est dédié à la mise en œuvre du plan d'action pour la Ville de Cholet à 0,5 Équivalent Temps Plein.

1.1.4. Contrat de Quartiers (Contrat de Ville)

La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers prioritaires des villes et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Ainsi, 4 quartiers prioritaires sont identifiés au sein de la Ville de Cholet. Il s'agit de :

- Bretagne Bostangis
- Colline Villeneuve
- Favreau Les Mauges
- Jean Monnet

Le contrat engagements quartiers 2030 constitue le cadre d'action de la politique de la ville pour les quartiers prioritaires. Il déploie des dispositifs spécifiques : les appels à projets, le Programme de réussite éducative (cf partie II – 3). Il est aussi renforcé par un outil de

prévention : le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (cf partie II - 2).

Le contrat engagements quartiers 2030 de Cholet Agglomération s'engage sur 4 priorités :

- Émanciper et développer le lien social
- Aller vers le plein-emploi
- Accompagner les transitions écologiques et énergétiques
- Maintenir la tranquillité publique

Aussi, parmi les 4 priorités du contrat engagements quartiers 2030, l'axe prioritaire " émanciper et développer le lien social " vient renforcer le projet éducatif territorial de la Ville de Cholet des quartiers prioritaires sur :

➤ **L'accès à un accompagnement dès le plus jeune âge**

- Repérer au plus tôt les besoins et difficultés des enfants et faciliter l'accueil, l'orientation et l'accompagnement
- Sensibiliser les parents sur la place des écrans, et un usage par leur enfant adapté en fonction de son âge, afin de prévenir les troubles du comportement dus à une surexposition
- Repérer et accompagner des jeunes " invisibles "
- Favoriser l'accès à l'apprentissage du français pour les jeunes de 16 à 18 ans hors dispositif du droit commun

➤ **L'implication des parents**

- Soutenir les parents dans l'accompagnement à la scolarité et prévenir les ruptures scolaires
- Soutenir les parents dans la prise en charge des ados plus particulièrement au sein des familles monoparentales et public allophone
- Faciliter les modes de garde pour encourager la socialisation et le bain linguistique
- Développer des lieux et réseaux famille, école, institutions
- Créer des liens avec les associations culturelles, sportives et de loisirs

➤ **L'expression et les initiatives des jeunes**

- Favoriser l'implication des jeunes dans les projets de loisirs, culturels et de citoyenneté en organisant des espaces propices à un usage mixte
- Soutenir et valoriser l'ambition scolaire et les parcours de réussite
- Favoriser des espaces de socialisation afin de développer la pensée critique et la compréhension du monde
- Identifier les savoir-faire et savoir-être afin de les transposer en compétences professionnelles
- Favoriser l'émancipation des jeunes femmes en créant des espaces de dialogue dédiés pour capter les jeunes femmes invisibles sur l'espace public
- Veiller à adapter les outils pour les jeunes allophones

Les appels à Projets annuels permettent d'aider financièrement les initiatives qui répondent aux besoins spécifiques de chaque quartier prioritaire, selon les priorités transversales définies dans le cadre de l'action gouvernementale (lutte contre les discriminations, soutien à la jeunesse et égalité femmes-hommes).

1.1.5. Ville Amie des Enfants

Cholet est titrée " Ville Amie des Enfants " par l'UNICEF depuis 2004, la municipalité a adopté un axe directeur identitaire, plaçant l'enfant et le jeune au cœur de ses préoccupations.

Cholet place l'innovation sociale au cœur de sa politique Petite enfance, Enfance et Jeunesse et met en œuvre les principes de la convention internationale des droits de l'Enfant, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations-Unies le 20 novembre 1989 et ratifiée par la France le 26 janvier 1990.

S'engager en faveur des enfants :

En signant la convention " Ville Amie des Enfants " de l'UNICEF, Cholet s'engage, sous l'égide de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, à :

- Rendre la ville toujours plus accueillante et accessible aux enfants et aux jeunes, améliorer la sécurité, l'environnement, l'accès à la culture et aux loisirs
- Promouvoir l'éducation des enfants et des jeunes au civisme et leur insertion dans la vie de la cité par leur participation à des structures adaptées où ils seront écoutés et respectés
- Faire mieux connaître la situation des enfants dans le monde et développer un esprit de solidarité internationale
- Promouvoir la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant
- Organiser chaque année, avec l'UNICEF, une manifestation autour du 21 novembre, Journée Internationale des Droits de l'Enfant

1.1.6. Projet Moins d'écrans un jeu d'enfant

Depuis plusieurs années, les professionnels de l'enfance et de la jeunesse observent et alertent sur les conséquences d'une exposition précoce ou/et une surexposition aux écrans chez les enfants dès le plus jeune âge, et chez les adolescents.

Avec la volonté permanente de soutien et d'accompagnement à la parentalité, la Ville de Cholet s'engage depuis plusieurs années à sensibiliser les familles, les enfants et les jeunes à ce véritable enjeu de société. En juin 2024 aura lieu la 8^{ème} édition des " Moins d'écrans, un jeu d'enfant ".

Cette action qui propose un ensemble de temps forts vise à développer l'accompagnement et le soutien éducatif auprès des parents et des familles en :

- Les informant et les sensibilisant aux risques liés à une exposition précoce et/ou à la surexposition aux écrans
- Valorisant les effets positifs d'un usage adapté
- Transmettant des clés aux parents pour accompagner leurs enfants
- Proposant des alternatives aux écrans, favorisant les temps partagés en s'appuyant sur la multitude d'offres des services et structures

Elle prend la forme de plusieurs actions :

- Organisation d'une journée dédiée aux professionnels pour développer un socle de connaissances et un langage commun, améliorer l'interconnaissance, permettre le partage et accompagner leurs pratiques
- Travail sur une charte d'utilisation des écrans dans les services et structures ouverts au public pour répondre aux difficultés auxquelles sont confrontés les professionnels face aux parents et usagers
- Campagne de sensibilisation
- Actions d'information et de sensibilisation co-portées, pour plus de visibilité et de cohérence

- Aller vers les familles repérées pour proposer un accompagnement individuel ciblé dans la durée
- Alternatives aux écrans proposées par les services et les partenaires socio-éducatifs pour valoriser la relation parents/enfants
- Journée de clôture en plein air pour rendre visible l'action, proposer des espaces d'information et de sensibilisation aux enfants et à leurs familles, et des animations

2. Familles et parentalité

2.1. Lieux d'accueil, d'animation et d'accompagnement des familles

2.1.1. Point Info Familles et rendez-vous parents

Le Point Info Famille est à la fois un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation qui concerne tous les domaines de la vie quotidienne familiale : naissance, accueil petite enfance, vie scolaire, éducation, santé, vie de famille, soutien aux personnes en difficulté, vie pratique.

Lieu unique, le Point Info Famille a pour mission de recenser, collecter et centraliser l'ensemble des informations liées au quotidien des familles. Service ressource au cœur de la Ville, il a pour caractéristique d'être anonyme et gratuit.

Le Point Info Famille se donne, en outre, pour objectifs d'être une vitrine des actions menées sur le territoire, d'être un lieu de recueil des attentes des familles, de rendre visibles et renforcer les ressources locales, sans se substituer aux associations et organismes institutionnels partenaires à-même d'apporter les réponses aux préoccupations et questionnements familiaux.

Rendez-vous des parents

Chaque mois, le Point Info Famille propose un " Rendez-vous des Parents " : un moment convivial pour échanger autour d'un café. Animé par des professionnels, c'est un temps de rencontres, libre de parole, où chacun peut s'exprimer, partager son ressenti et ses opinions sans être jugé. Chaque mois, une question liée à la parentalité, l'éducation ou la famille est abordée sous forme de groupe d'échanges, d'ateliers, ou de conférence. Les Rendez-vous des parents se déroulent dans divers lieux pour permettre aux parents de découvrir les services et structures socio-éducatives du territoire.

Permanences éducatives de l'École des Parents et des Éducateurs 49

Une permanence de l'École des Parents et des Éducateurs 49 est accueillie au Point Info Famille. Les familles du territoire peuvent venir rencontrer une psychologue spécialisée dans les problématiques familiales et parentales. Elle reçoit les familles sur RENDEZ-VOUS, il faut contacter le 02 41 37 06 53 en précisant le lieu de rencontre souhaité.

Elle répond ponctuellement à une problématique rencontrée par les familles, à la différence d'un suivi psychologique sur le long terme.

2.1.2. Permanences éducatives pour les parents MDS

Les permanences éducatives sont proposées par la Maison des Solidarités de Cholet et prennent la forme de rendez-vous gratuits au cours desquels les parents peuvent exposer leur situation et être écoutés, obtenir des conseils et informations éducatives personnalisées.

L'accompagnement est assuré par un binôme de professionnels (un professionnel de l'éducation et un autre professionnel du champ médico-social) pour apporter deux regards complémentaires. Jusqu'à quatre rendez-vous peuvent être proposés.

L'accès aux permanences éducatives est gratuit, anonyme et ouvert à tous les parents, sans condition, dans le cadre des missions de service public de l'enfance assurées par le Département.

2.1.3. Centres sociaux

Cholet Agglomération soutient les centres sociaux de son territoire, et notamment les cinq centres sociaux et socioculturels se partageant la couverture du territoire de la Ville de Cholet. De part les subventions qu'elle accorde, l'Agglomération soutient les centres sociaux dans la réalisation de leur projet social, notamment dans leurs actions de soutien à la parentalité, leurs actions pour la jeunesse et pour l'animation de la vie sociale. L'Agglomération apporte également un soutien technique aux manifestations organisées pour les habitants et une professionnelle dédiée une partie de son temps de travail aux liens entre l'Agglomération, les Centres Sociaux et les partenaires, elle est attachée à la Direction de l'Action Sociale. L'ensemble des engagements pris entre l'Agglomération, la CAF et les centres sociaux s'inscrit dans un " Pacte de Coopération ", il vise à développer la cohérence des actions et conforte l'engagement et le rôle essentiel de chacun pour la vie du territoire. Il est une action phare de l'axe " animation de la vie sociale " de la Convention Territoriale Globale.

Les centres sociaux proposent des actions à destination des enfants et des familles comme les animations parents/enfants : mercredis animés ou matinées récréatives...

Leurs missions sont :

- Accueillir les familles dans leur diversité de modèles et dans la diversité des liens parents-enfants (biologiques, sociaux, juridiques, affectifs)
- Être aux côtés des familles, dès lors qu'il y a des enfants à accompagner jusqu'à l'âge adulte : accompagner les adultes en responsabilité d'enfants et agir en tant que co-éducateur auprès de ces enfants
- Considérer la cellule familiale comme une base du vivre ensemble et de la cohésion sociale
- Jouer un rôle en tant qu'espace tiers pour accompagner les familles dans ce « parcours » et cet apprentissage de la reconnaissance mutuelle entre les membres de la famille

2.2. Services de prévention pour les familles

2.2.1. Maison Départementale des Solidarités

Le Département est un acteur majeur de la protection de l'enfance et de l'accompagnement des familles, intervenant tant sur les modes de garde, la prévention, l'adoption que sur la protection de l'enfance en danger.

Les Maisons Départementales des Solidarités (MDS) sont au nombre de 11 sur le Maine-et-Loire. L'une d'entre elles est installée à Cholet et est ouverte aux familles avec ou sans rendez-vous rue Paul Bouyx :

- Lieu d'échanges, d'écoute ou de conseils auprès de professionnels de l'action sociale ou médico-sociale : assistants sociaux, éducateurs, puéricultrices, infirmières, sages-femmes, médecins de Protection maternelle et infantile (PMI), conseillers budget ou logement, chargés de mission insertion ou encore assistants administratifs composent les équipes des Maisons Départementales des Solidarités
- Prévention des difficultés individuelles et familiales, l'insertion des personnes en difficultés sociales

Elles veillent à la santé des enfants

- Suivi de la santé des tout-petits des premiers suivis de grossesse jusqu'à six ans
- Consultations médico-sociales gratuites accessibles à tous, à domicile, dans l'une des Maisons des solidarités, ou lors de bilans de santé réalisés en école maternelle

Elles assurent une offre d'accueil de la petite enfance de qualité

- Développement des différents modes d'accueil des enfants de moins de six ans (autorisations et contrôle des différents professionnels et structures, agrément et formation des assistants maternels)
- Site internet recensant les disponibilités des assistants maternels

Elles soutiennent les parents et les futurs parents

- Conseils en centres de PMI
- Permanences éducatives
- Mesures d'accompagnement éducatif
- Financement de lieux d'accueil enfants-parents
- Maison des adolescents (antenne à Cholet 7 avenue Maudet)
- Accompagnement à l'adoption

Elles protègent l'enfance en danger

- Quand le cadre parental se fragilise, quand un enfant est en danger ou risque de l'être, le Département intervient
- Lorsque la santé de l'enfant ou ses droits sont menacés, ce dernier peut être confié au Département qui apporte alors une solution adaptée pour l'accueillir en établissement ou chez un assistant familial, recruté et formé par le Département.

2.2.2. Prévention de la délinquance sur l'ensemble du territoire (CISPD)

Depuis 2007, l'Agglomération du Choletais affirme une politique de prévention de la délinquance au travers de la politique de la Ville. Parmi les moyens d'action de prévention de la délinquance, Cholet Agglomération est appuyée par la prévention spécialisée.

Le CISPD est le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, dans les communes de plus de 5 000 habitants et celles comprenant une zone urbaine sensible, le Maire ou son représentant désigné préside un Conseil Local ou Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CL/ISPD), mis en place dans les conditions fixées par décret.

Le CISPD dresse le constat des actions de prévention existantes et définit des actions et objectifs coordonnés autour de la prévention, l'aide aux victimes, les mesures sociales et sanitaires ainsi que l'insertion.

A Cholet Agglomération, les axes de la stratégie territoriale de prévention de la délinquance sont :

- La tranquillité publique par la présence de deux agents de médiation.

Les médiateurs en charge de la tranquillité publique interviennent donc à un niveau infra pénal, de manière préventive et sans pouvoir coercitif, ce qui les distingue notamment des agents de sécurité publique ou privée. Ils ont vocation à désamorcer et à apaiser les situations conflictuelles par le dialogue.

Leur territoire d'intervention est la Ville de Cholet avec un agent de médiation tranquillité publique permanent dans deux quartiers prioritaires (Jean Monnet et Colline - Villeneuve). Ils sont présents du lundi au samedi de 10 h à 19 h.

- Les jeunes exposés à la délinquance par le suivi et la mise en œuvre sur le territoire de dispositifs de prévention (rappel à l'ordre, etc)
- Les violences intrafamiliales et conjugales

2.2.3. Prévention spécialisée

Action d'éducation visant à permettre à des jeunes en voie de marginalisation de rompre avec l'isolement et de restaurer le lien social, la prévention spécialisée concerne aussi bien la prévention de la délinquance, que celle des inadaptations sociales, de la maltraitance, ou des

conduites à risques. Elle relève à ce titre des missions de l'aide sociale à l'enfance placée sous la responsabilité du Département.

Le législateur a donc confié au Département des compétences en matière de prévention et de protection de l'enfance, par la loi du 6 janvier 1986. L'article L121-2 du Code de l'action sociale et des familles ainsi que la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance est venue conforter cette orientation en faisant notamment de la prévention un axe majeur de l'action sociale. La Prévention spécialisée est dans ce cadre un axe de prévention spécifique, elle a été confiée à l'Association de Sauvegarde de l'Enfant et de l'Adolescent, à l'Adulte (ASEA).

Ainsi, la prévention spécialisée met en œuvre des actions individuelles et collectives qui visent à créer, à promouvoir des solutions pour les jeunes prioritairement de 11 à 18 ans en difficulté ou en risque de marginalisation.

Les objectifs généraux d'intervention de la prévention spécialisée consistent à :

- Prévenir les risques d'exclusion en favorisant l'accès aux droits, à l'éducation, à la santé, à la culture et aux sports
- Prévenir les conduites à risques qui peuvent être liées à des fragilités individuelles, à certains contextes sociaux et urbains, à des violences subies
- Favoriser un meilleur dialogue entre jeunes et adultes et contribuer à l'émergence de réseaux de solidarités locales à partir des potentialités du milieu

Les équipes de prévention spécialisée interviennent, prioritairement sur les territoires de la politique de la ville, en intégrant toutefois la mobilité, les déplacements et itinéraires ponctuels des jeunes concernés dans les villes.

L'équipe de prévention spécialisée à Cholet intervient dans les quartiers prioritaires Bretagne Bostangis et Jean Monnet. Le local se situe au 5 rue Georges Bizet, quartier Jean Monnet. En 2023, l'équipe a accompagné 97 jeunes (79 garçons et 18 filles) dont 55 de moins de 14 ans.

3. Actions éducatives et dispositifs d'accompagnement des enfants vers la réussite

Les clés de la réussite scolaire : une approche globale

De nombreuses études ont montré que l'environnement dans lequel évolue l'enfant influence ses apprentissages et sa réussite scolaire. Bénéficie-t-il d'une sécurité physique morale et affective lui permettant d'être disponible aux apprentissages ? A-t-il confiance en lui, lui laisse-t-on la possibilité de développer ses compétences, d'expérimenter ? L'enfant a-t-il accès aux livres, à l'imaginaire depuis l'enfance ? A-t-il accès à la culture, l'ouverture sur le monde ? Est-il accompagné sur le temps des leçons à la maison ?

L'ensemble de ces facteurs facilite l'égalité des chances. Aussi la Ville de Cholet met en œuvre de nombreuses actions afin de proposer à chaque enfant de son territoire une ouverture et un accompagnement favorisant sa réussite.

Ainsi la Ville propose des interventions pour tous les élèves scolarisés en école publique ou privée : interventions sportives, culturelles, actions autour de la lecture et dispositifs d'accompagnement à la scolarité. Pour les enfants les plus fragiles, plusieurs dispositifs sont mis en place dont certains accompagnés financièrement par la CAF.

Si l'on considère la réussite scolaire comme l'affaire de tous, les parents, les enseignants, les animateurs, alors il convient de prendre en compte une démarche globale permettant d'évaluer les besoins de l'enfant et les capacités d'action de chacun.

C'est pourquoi la Ville s'engage à agir de manière globale et concertée sur cette question. Un groupe de travail du PEDT travaille actuellement à l'état des lieux des actions menées sur la Ville afin de mieux identifier les forces et besoins du territoire.

3.1. Bien-être à l'école

Avant même de pouvoir accéder aux apprentissages, un enfant doit pouvoir répondre à ses besoins primaires, se sentir en sécurité et en confiance pour développer son plein potentiel. Ainsi, de nombreux facteurs peuvent aider un enfant à grandir, d'une part en acquérant de nombreuses connaissances et compétences scolaires mais également par une alimentation saine, un bon développement corporel, en développant ses compétences relationnelles, sa confiance en soi et son envie d'aller à l'école.

3.1.1. Les compétences psychosociales

Apprendre à exprimer ses émotions, faire preuve d'empathie, apprendre à communiquer et à résoudre des conflits sont autant d'habiletés sociales que les enfants pourront approfondir sur les temps collectifs, en milieu scolaire ou en accueil de mineurs. L'ensemble de ces habiletés permettra à l'enfant de se construire en sécurité, de développer des relations équilibrées avec ses pairs et prévenir les situations de harcèlement.

Des projets sont mis en place dans de nombreuses écoles par les enseignants tels que le travail des émotions, les messages clairs, la médiation par les pairs ou encore des temps d'écoute et de partage de solution en classe. Le Ministère de l'Éducation Nationale a également choisi de renforcer le développement de l'empathie à l'école afin de mieux accompagner le développement de l'enfant et prévenir les situations de harcèlement.

C'est dans ce même but que les animateurs de la Ville mènent depuis plusieurs années des projets sur l'expression, les émotions, la gestion de conflits, la mise en place d'outils et d'espaces d'apaisement. Des temps de formation et des outils sont mis en place sur les temps périscolaires et extrascolaires.

3.1.2. Santé et alimentation

Éducation physique et sportive

La Ville s'engage depuis de nombreuses années dans l'accès au sport pour tous. Elle participe à l'éducation physique et sportive en complément des séances d'éducation physique proposées par les enseignants.

Les classes des écoles publiques et privées bénéficient chaque année d'un accompagnement des Éducateurs des activités Physiques et sportives de la Ville et ont accès à des séances de piscine et de patinoire. (Cf 3.4. interventions culturelles et sportives dans les écoles)

Restauration scolaire et éducation à l'alimentation et au goût

Dans le cadre de son service de restauration scolaire, la Ville est un acteur de santé publique et notamment de lutte contre l'obésité infantile. Toutes ses actions d'éducation à l'alimentation et au goût concourent à responsabiliser les enfants et à les rendre acteurs de leur alimentation en alliant le plaisir de manger.

Ces actions sont :

- L'accompagnement des enfants pendant leurs repas
- Des temps de dégustation lors des menus à thème
- L'opération " Mon école mon menu " auprès de classes élémentaires
- Des ateliers culinaires réalisés avec les enfants sur les temps périscolaires
- Le chevalet menu (menu avec équilibre alimentaire affiché tous les jours à l'entrée du restaurant
- La formation des agents " L'enfant et le goût "

Cuisine pédagogique

Dans le cadre de la construction d'une nouvelle cuisine centrale, une salle pédagogique permettra d'ouvrir la cuisine aux enfants pour leur faire découvrir son fonctionnement. Le but étant de créer de nouvelles actions éducatives autour de l'alimentation : des ateliers culinaires, des dégustations, des rencontres avec des producteurs locaux ou des professionnels des métiers de bouche.

Des ateliers pédagogiques thématiques, pour :

- Éduquer le goût et les sens des enfants en leur permettant d'approfondir leurs connaissances, de s'exprimer sur leurs sensations sensorielles, de les comparer aux autres pour mieux accepter les différences et mieux vivre ensemble
- Valoriser le patrimoine culinaire en dégustant des spécialités françaises et de différents pays, en formant les enfants aux techniques culinaires et en échangeant avec des producteurs ou des professionnels de la restauration
- Promouvoir les produits de bonne qualité gustative et nutritionnelle en expliquant leurs secrets de fabrication et leur composition grâce à la rencontre de professionnels
- Lutter contre le gaspillage alimentaire

3.1.3. Bien-être à l'école : renaturation des cours d'école

Les cours des écoles sont utilisées sur les temps scolaires (récréation du matin et de l'après-midi, temps de pratique sportive) et sur les temps périscolaires (pause méridienne et périscolaire du soir). De nombreux directeurs d'écoles sont intéressés par la mise en place d'espaces plus ombragés, de marquages au sol diversifiés et ludiques. Les animateurs proposent bien souvent des activités et jeux autres que sportifs afin d'amener les enfants à faire des jeux coopératifs, à créer des espaces de repos et de temps calme ou laissant place à l'imaginaire.

La refonte complète des cours d'écoles répond à plusieurs enjeux :

- Enjeux sociaux

La cour de récréation est un espace libre source de conflits et bien souvent les filles n'occupent que peu d'espace par rapport aux garçons. Le modèle classique de la cour d'école est souvent organisé autour d'un terrain multi-sports qui prend une grande partie de l'espace central. Cet espace est majoritairement utilisé par des garçons au travers des jeux de ballon, ce qui ne laisse pas vraiment de place pour les autres enfants.

- Enjeux environnementaux :

La majorité des cours sont presque essentiellement constituées d'enrobé noir avec une présence d'arbres minimale, ce qui génère des problématiques lors des épisodes de fortes chaleurs. De nombreuses écoles mettent en place des projets autour du végétal, du potager, des petites bêtes. Plusieurs d'entre elles disposent d'un composteur et l'utilisent. De plus en plus de demandes des équipes enseignantes vont dans le sens d'aménagement de zones végétales pour observer la flore.

La Ville de Cholet, en lien avec la Direction des Parcs, Jardins et du Paysage et la Direction de l'Éducation, a lancé en 2023 un vaste projet de renaturation de l'ensemble de ses cours d'école sur une durée de 10 ans. Ces projets se construisent en concertation avec les différents professionnels utilisateurs, en partant des idées des enfants qui sont pleinement acteurs de cette concertation.

3.1.4. Prévention du harcèlement

En 2022, la Ville de Cholet a mis en place un plan d'actions créé par le groupe de travail du PEDT avec des membres de l'Éducation Nationale, des associations locales et ses services.

Une plaquette d'information tout public a été diffusée auprès de toutes les familles des écoles élémentaires et un marque page diffusé aux enfants des écoles publiques et privées. Une campagne d'affichage et des conférences ont été proposées aux professionnels et aux familles.

Afin de lutter au quotidien, les personnels du Service Scolaire ont été formés à repérer et accompagner les situations de harcèlement. Un protocole a également été mis en place en lien avec l'Éducation Nationale afin de travailler en commun le suivi des situations que ce soit sur temps scolaire ou périscolaire. Le travail commun entre les équipes d'animation et les enseignants favorise un meilleur repérage des situations et un meilleur suivi afin de s'assurer qu'elles s'apaisent et ne réapparaissent pas au bout de quelque temps.

Évaluée en 2024, l'action se poursuivra sur 2024-2027.

3.2. Dispositifs d'accompagnement à la réussite scolaire

3.2.1. Programme de réussite Éducative (PRE)

Issu de la loi de programmation de cohésion du 18 janvier 2005, le PRE est un dispositif de prévention à destination des enfants et familles habitant les quartiers prioritaires. Il est décliné sur les 4 quartiers prioritaires de la Ville de Cholet depuis 2006.

Il vise à proposer un parcours individualisé aux enfants et adolescents âgés de 2 à 16 ans habitant l'un des 4 quartiers prioritaires et ayant été repérés en fragilité scolaire, sociale ou de santé par un professionnel de terrain. L'objectif est de proposer à l'enfant et sa famille la mise en place d'un parcours individualisé pour lever ses freins et ainsi contribuer à son épanouissement. Pour chaque enfant bénéficiaire, une équipe pluridisciplinaire de soutien propose en lien avec les parents, un parcours d'actions adaptées répondant aux besoins de l'enfant et visant le bien être, l'ouverture culturelle, l'accompagnement à la scolarité et/ou le soutien à la parentalité.

180 enfants et familles sont accompagnés en moyenne chaque année pour une durée moyenne de 13 mois.

Les champs d'intervention possibles sont :

- L'accompagnement scolaire au domicile (1 à 2 interventions par semaine)
- L'accompagnement linguistique pour les jeunes allophones (arrivés depuis 1 an ou moins en France)
- L'accompagnement à la parentalité (aide aux démarches, orientation vers les services et institutions...)
- L'ouverture sur l'extérieur (mise en place d'activités de loisirs, sportives et culturelles...)
- La santé/bien être (aide aux démarches de soins, orthophonie, psychologue...)

Le PRE met également en œuvre 2 actions semi collectives vers lesquelles les enfants/jeunes en parcours individualisé peuvent être orientés en fonction de leurs besoins.

Dispositif Cap 6^{ème}

Projet mis en place sur le quartier Jean Monnet en lien avec l'école Brontë et le collège Du Bellay. Cette action passerelle vise à préparer 6 enfants au passage CM2/6^{ème} en proposant un accompagnement de mai à septembre à l'école puis au collège. L'objectif est de favoriser une rentrée en 6^{ème} sereine et de soutenir des enfants repérés en fragilité (scolarité, maturité...). Il s'agit aussi de rassurer les familles sur les changements d'organisation scolaire et de les

associer à cette démarche (visite collège, atelier logiciel pronote...). Cela permet de créer et favoriser la relation jeunes/collège, familles/collège.

Les enfants sont accompagnés par un binôme intervenant PRE/AED du collège et suivent un atelier d'1 h 30 par semaine où ils vont travailler l'organisation, la méthodologie (organisation cartable, emploi du temps, mises en situation...). Ils suivent en complément un temps, le mercredi matin au collège où ils travaillent à la réalisation d'un projet créatif (vidéo ou audio) visant la valorisation du travail effectué.

Ateliers linguistiques pour les enfants/jeunes allophones

3 ateliers sont proposés sur l'année, 2 pour les enfants solarisés en élémentaire sur le quartier Jean Monnet et Favreau et un atelier à destination des collégiens. L'objectif est de proposer aux enfants qui ne maîtrisent pas le français, une découverte de la langue et un approfondissement du lexique lié à la vie quotidienne (école, temps, maison, etc) par le biais d'activités ludiques. Les ateliers sont animés par des formatrices français langue étrangère (FLE) de l'association AFODIL. Des temps sont également proposés aux parents pour une découverte des équipements de la ville.

3.2.2. Temps périscolaires

Chaque soir dans l'ensemble des accueils périscolaires gérés par la Ville, un temps surveillé des leçons est mis en place à 17 h 30. Après un temps de goûter et un temps de pause, de jeu ou de repos, les élèves qui le souhaitent peuvent s'installer dans l'espace leçons mis en place, sous la surveillance d'un animateur. Ce temps n'est pas un temps d'aide personnalisée comme il pourrait être proposé par les enseignants en APC, mais un temps de leçons où l'animateur présente veille à ce que les enfants puissent bénéficier d'un espace et d'un moment calme propices à la concentration et à répondre aux questions des enfants. Ce temps ne remplace pas l'accompagnement des parents à la maison, primordial pour le suivi des besoins de l'enfant et de ses apprentissages.

Pour les enfants ayant des difficultés d'apprentissage, les parents peuvent demander conseil aux enseignants pour les diriger vers l'aide la plus adaptée.

3.2.3. Clubs Coup de Pouce

Le premier Club Coup de Pouce a été créé à Cholet en 2005. La Ville compte aujourd'hui 6 clubs dans 4 écoles de la Ville (Charlotte et Emily Brontë, Louis Buffon, Jules Verne, Les Richardières).

Ce dispositif concerne des enfants fragiles en langage (MS ou GS) ou en lecture (CP ou CE1) qui ont besoin d'un accompagnement complémentaire à l'école pour les aider dans leur aisance à l'oral, leur confiance en eux et leur transmettre le goût de la lecture. Les séances ont lieu chaque soir après l'école pour un groupe de 5 à 6 enfants. Des animatrices proposent des jeux, des ateliers autour du langage ou de la lecture, complémentaires à l'apprentissage scolaire.

Ce dispositif repose sur un partenariat entre les enfants, les enseignants qui les choisissent, les parents, les acteurs de la réussite éducative qui mettent en place selon les besoins des parcours individualisés d'accompagnement des enfants et des familles. Il développe la confiance en soi des enfants, leur aisance dans le groupe et en classe et facilite le lien avec les familles. Il donne des clés aux familles pour accompagner la scolarité de leur enfant, aller vers l'école et les lieux ressources comme la médiathèque ou les relais lecture.

3.2.4. Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est un dispositif piloté et financé par la Caisse d'Allocations Familiales de Maine et Loire. Des contrats CLAS sont mis en œuvre à Cholet par cinq centres sociaux (Horizon, K'leidoscope, Planty, Pasteur, Verger).

Il se traduit par des ateliers proposés dans chaque centre social une à deux fois par semaine. Les enfants sont encadrés par des accompagnateurs salariés ou bénévoles et les ateliers sont ouverts aux parents. Ces ateliers se déclinent autour de moments conviviaux, de la réalisation des devoirs et d'activités ludiques et d'ouverture culturelle.

L'accompagnement à la scolarité a pour objectif :

- D'aider les jeunes à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir
- D'élargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche
- De valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes,
- D'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants

Répartition des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité en 2023

| CLAS | Nombre de groupes | Nombre d'enfants | Thématique du CLAS |
|----------------------------|------------------------------------|--|--|
| Centre social du Planty | 3 CLAS primaire 1 CLAS collègue | 36 élèves d'élémentaire 12 élèves de collègue | Sport et ouverture culturelle |
| Centre social Pasteur | 3 CLAS primaire 2 CLAS collègue | 40 élèves d'élémentaire 24 élèves de collègue | Ouverture culturelle, activités sportives, aide aux devoirs |
| Centre social K'leidoscope | 1 CLAS primaire 2 CLAS collègue | 17 élèves d'élémentaire 16 élèves de collègue | Sport, culture, citoyenneté, environnement, compétences psychosociales, apprentissage linguistique |
| Centre social du Verger | 1 CLAS primaire 1 CLAS collègue | 10 élèves d'élémentaire 8 élèves de collègue | Découverte des arts du cirque et du dessin manga, BD |
| Centre social Horizon | 1 CLAS primaire 1 CLAS collègue | 20 élèves d'élémentaire 10 élèves de collègue | Sorties culturelles, projets artistiques et musicaux |

3.3. Accès aux livres et à la lecture

3.3.1. Actions de la médiathèque

- **Actions auprès des scolaires**

- " Raconte-moi une histoire "

Afin de promouvoir la lecture auprès des plus jeunes et dans le cadre de l'animation " Raconte-moi une histoire ", la Médiathèque reçoit de nombreuses classes de Cholet, allant de la petite section au CM2 (181 classes en 2023). Lors de ce rendez-vous, les bibliothécaires font la lecture d'albums abordant des thèmes forts (l'amitié, la différence...) accompagnée de marionnettes pour les maternelles. Les classes disposent ensuite d'un temps de lecture libre avec leurs accompagnateurs au sein de la section Jeunesse.

- Voyage lecture

Pour que chaque enfant choisisse ses lectures par plaisir, les bibliothécaires de l'Agglomération du Choletais ont mis en place un voyage lecture thématique dans les écoles. Une approche collective et ludique dans laquelle, après avoir lu une dizaine d'ouvrages, chaque classe choisit son préféré et doit le faire découvrir aux autres lors d'une présentation mise en scène, avec l'idée que le livre doit s'approprier pour être choisi.

- **Bibliobus dans les écoles**

Le bibliobus scolaire dessert gratuitement les écoles de Cholet permettant ainsi de mettre en contact le livre avec les enfants, même les plus éloignés de la lecture.

Bibliothèque circulante, le bibliobus élargit ainsi le maillage du réseau de lecture publique en assurant à tous des chances égales d'accès à la culture.

En 2023, 21 écoles auront bénéficié de ce service (soit 130 classes / 2 630 élèves)

- **Bibliothèques de quartier (ex Relais Lecture)**

Les 5 bibliothèques de quartier de Cholet sont des annexes de la Médiathèque Élie Chamard, implantées pour 4 d'entre elles dans les centres sociaux du Planty, du Verger, Horizon et Pasteur. Une 5^{ème} bibliothèque de quartier dessert également la population du Puy-Saint-Bonnet. Ces bibliothèques de proximité, animées majoritairement par des bénévoles des quartiers concernés, visent à faciliter la diffusion de la lecture publique grâce à une offre d'ouvrages variés, pour tous les publics, et un programme d'animation coordonné par le secteur Médiation de la Médiathèque de Cholet.

- **Des livres à soi**

L'objectif du dispositif Des livres à soi est de lutter contre l'illétrisme. Ce dispositif est piloté par les organisateurs du Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil (Seine Saint Denis) et est à destination des familles issues des quartiers prioritaires.

Pendant 6 mois, les parents suivent des ateliers de " livres jeunesse ". Chaque atelier leur permet de comprendre le livre puis de l'emmener chez eux pour le lire à leur(s) enfant(s). Les livres sont destinés à des enfants qui ont entre 0 et 7 ans.

Les 6 mois d'action comprennent une visite de la Médiathèque et une sortie dans une librairie. Cela permet aux familles de se constituer une petite bibliothèque et ainsi faire entrer les livres dans la maison.

3.3.2. Lire et faire Lire

La Fédération des Œuvres Laïques et l'Union Départementale des Associations Familiales du Maine-et-Loire ont la mission de coordonner et de participer à l'animation du projet " Lire et Faire Lire " dans les écoles publiques et privées de Cholet en s'appuyant sur une équipe de bénévoles. La Ville de Cholet subventionne cette action mise en place par les établissements scolaires en lien avec leur projet d'école.

L'opération " Lire et Faire Lire " est un programme périscolaire qui tend à développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants de 4 à 12 ans par l'intervention de lecteurs sur les temps périscolaire et extrascolaire.

Il s'agit d'une action citoyenne axée sur l'ouverture à la littérature, à la lecture, à la rencontre et à l'échange entre les générations. Elle est définie et mise en place par l'équipe enseignante de l'école qui inscrit cette action dans son projet d'école.

L'action se déroule durant l'année scolaire et a lieu chaque semaine. Elle est animée par un bénévole de plus de 50 ans, (formé par l'UDAF), à raison de 30 à 45 minutes par intervenant et par intervention, dans les différentes structures éducatives qui le souhaitent.

En 2023, 15 interventions ont eu lieu chaque semaine dans 13 des 25 groupes scolaires de Cholet, publiques et privés.

3.4. Interventions culturelles et sportives dans les écoles

La Ville de Cholet met en œuvre de nombreuses actions auprès de tous les enfants des écoles publiques et privées de la Ville afin de proposer une ouverture et un accompagnement favorisant sa réussite. Des interventions des différents services de la Ville et de l'Agglomération sont proposées aux classes chaque année. Elles offrent un parcours culturel, sportif et civique riche dont les enseignants s'emparent chaque année. L'ensemble de ces interventions s'inscrivent dans une convention et un partenariat avec les conseillers et inspecteurs de l'Éducation Nationale.

3.4.1. Parcours de découverte artistique, culturelle, environnementale

Éducation musicale en milieu scolaire

La musique n'est pas seulement une forme d'art, mais aussi un moyen de formation et un élément participant à l'épanouissement personnel et à la cohésion sociale. Soucieuse de la rendre accessible au plus grand nombre, Cholet Agglomération, en partenariat avec la Ville et l'Inspection de l'Éducation Nationale (IEN), développe l'éducation musicale pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques et privées de Cholet, afin de les mettre en situation de l'écouter et de la pratiquer. Au-delà de la rencontre sensible, elle est un support pour la réussite individuelle des élèves dans un espace commun partagé.

Dans le cadre du projet musical, agréé par la DSDEN et se déroulant sur une demi-année scolaire (semestre), les élèves d'une classe bénéficient d'Interventions en Milieu Scolaire (IMS). Les IMS correspondent à des Unités de Projet (UP). Une Unité de Projet compte 16 séances.

L'éducation musicale est dispensée conjointement par les enseignants et les musiciens intervenants dépendant du Conservatoire du Choletais sur le temps scolaire.

Ateliers pédagogiques au musée

Les Musées de Cholet, labellisés " Musées de France " accueillent le public scolaire tout au long de l'année soit dans le cadre de visites en groupes, soit individuellement. Au sein du service,

l'équipe de la Médiation Culturelle composée de cinq agents propose également aux enseignants un ensemble d'outils facilitant ces visites.

Conformément au Code du Patrimoine (article L. 441-2), les Musées de Cholet ont pour mission de permettre une sensibilisation à l'Art et à l'Histoire, sous ses aspects politiques, économiques, sociaux et culturels ainsi que de favoriser la relation directe des élèves avec les œuvres d'art et les divers objets, témoins historiques. Ils se doivent également d'être des lieux de débats et d'échanges, des lieux de réflexion sur les diverses thématiques patrimoniales.

Les enseignants en activité bénéficient toute l'année de la gratuité des droits d'entrée au bénéfice de la préparation des activités aux musées.

D'autres types d'interventions sont possibles :

- L'opération " La classe, l'œuvre " adossée à la Nuit des Musées
- Les interventions de médiateurs dans les établissements scolaires

Animation pédagogique aux archives

Le Service des Archives municipales de Cholet propose, depuis 1988, un service pédagogique à destination des enseignants et des élèves. Sources de l'histoire, les archives ont une place importante à tenir dans l'enseignement, notamment de l'histoire et de l'éducation civique.

Le Service éducatif des Archives facilite l'accès des enseignants et des élèves des écoles élémentaires aux ressources des Archives municipales :

- L'accueil des classes, la découverte par l'élève de documents originaux afin que celui-ci exerce ses capacités d'observation, d'analyse et développe son esprit critique, ses connaissances,
- la diffusion de documents pédagogiques conformes aux textes en vigueur dans l'Éducation Nationale,
- la visite du bâtiment d'Archives (présentation des Archives, du métier d'archiviste, etc.) est aussi proposée.

Prévention des déchets : " Moins trier, mieux jeter "

Dans le cadre de son programme de prévention des déchets, Cholet Agglomération propose aux écoles des animations thématiques en classe pour les élèves de la moyenne section au CM2 et des visites guidées en déchetterie. Les animations sont assurées par les ambassadeurs du tri et de prévention de la collectivité ou par un prestataire désigné par elle, via des supports de communication visuels et ludiques.

L'objectif est de sensibiliser les élèves au tri, à la valorisation, au recyclage des déchets ainsi qu'au compostage, à l'éco-consommation et à la prévention. Cinq modules sont proposés, s'adressant à des tranches d'âge différentes :

- " Trier pour recycler "
- " La Réduction des déchets "
- " La visite des déchetteries "
- " Le Compostage "
- " Le Devenir des déchets "

Sensibilisation aux pratiques des espaces verts

- Jardin-école

La pratique du jardinage à l'école vise à atteindre les capacités, les attitudes et les connaissances dans les domaines : découverte du monde, sciences expérimentales et

technologie (unité et diversité du vivant, éducation à l'environnement et au développement durable). Cette pratique s'appuie sur l'étude du monde végétal à travers l'observation des plantes et du monde vivant du jardin. L'utilisation régulière d'un récupérateur d'eau de pluie et d'un composteur doit participer à la formation de l'écocitoyen. Les projets déposés par les écoles s'effectuent à l'aide d'une fiche de prestation qui doit être retournée au service organisateur avant le 15 juin.

- Fête de l'Arbre

Les écoles sont retenues en fonction de la proximité avec le lieu de plantation. Elles peuvent bénéficier, avant la manifestation, d'une intervention en classe sur l'arbre, sa physiologie et son développement.

Lors des fêtes du printemps (mai ou juin) et de l'automne (novembre), les classes découvrent le monde du vivant, son environnement et son fonctionnement à travers des moments de plantation ou d'ateliers ludiques.

A travers les visites du centre horticole, les classes découvrent l'outil de production des plantes et des ateliers thématiques (fin septembre et mars/avril).

Mon école mon menu

L'activité consiste à élaborer en classe, en appliquant les principes de l'équilibre nutritionnel et les règles, contraintes et particularités de la restauration collective, un menu qui sera intégré dans le cycle de menus du 3^{ème} trimestre pour être servi dans tous les restaurants scolaires municipaux. Elle concerne les élèves du CM1 et CM2. Elle se déroule sur plusieurs mois, s'articulant autour de plusieurs étapes décrites dans l'article 3 et associe l'enseignant, les élèves et le titulaire du marché de la restauration scolaire.

Dans le contexte actuel de lutte contre l'obésité infantile, l'activité a pour objectif de sensibiliser les enfants à l'équilibre alimentaire, à les responsabiliser et les rendre acteurs de leur alimentation. Elle s'intègre dans la politique d'éducation à l'alimentation et au goût menée par la Ville dans le cadre de son service de restauration scolaire.

Cette opération s'inscrit aussi dans le programme d'apprentissage de la nutrition et de l'équilibre alimentaire abordé dans les classes du 3^{ème} cycle. 4 classes peuvent participer chaque année.

3.4.2. Parcours de découverte sportive

Interventions en milieu scolaire

L'éducation physique et sportive répond aux enjeux de formation du socle commun en permettant à tous les élèves, filles et garçons ensemble et à égalité, a fortiori les plus éloignés de la pratique physique et sportive, de construire cinq compétences travaillées en continuité durant les différents cycles :

- Développer sa motricité et apprendre à s'exprimer en utilisant son corps
- D'approprier, par la pratique physique et sportive, des méthodes et des outils
- Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités
- Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière
- S'approprier une culture physique, sportive et artistique

Les Éducateurs des Activités Physiques et Sportives de la Ville interviennent auprès des classes élémentaires, notamment dans les domaines suivants : activités gymniques, jeux et sports collectifs, danse et activités d'expression, jeux d'opposition, boxe éducative et judo, jeux de

raquettes et activités athlétiques, orientation, escalade, escrime, jeux de crosses, activités cirque, acrosport, activités roller et skate.

Chaque année, les classes volontaires peuvent bénéficier de l'intervention d'un ETAPS pendant 6 à 8 séances de 50 à 75 minutes.

Cholet Sport Loisirs

Dans le cadre d'un partenariat avec la DSDEN, Cholet Agglomération organise et finance des activités sportives et des classes découvertes sur temps scolaire. Ces activités sont organisées par Cholet Sport Loisirs dans le cadre d'une mission de service public. Elles contribuent à l'accès à des activités physiques hors de l'école et à des activités de découverte de l'environnement.

- Patinage sur glace

Les activités de patinage s'inscrivent dans le cadre de l'enseignement de l'EPS à l'école et se déroulent aux patinoires Glisséo. Elles concernent les classes de GS, CP, CE1 sur un cycle de 6 à 7 séances chaque année.

- Golf

Les activités se déroulent au golf du Chêne Landry pour les élèves de CM2 à raison de 6 à 7 séances par an également.

- Natation

La piscine Glisséo accueille les classes de CE1, CE2, CM1 et ULIS pour la pratique de la natation. Chaque classe bénéficie de 10 séances annuelles visant à la recherche de l'aisance en milieu aquatique sous forme de jeux et de moments d'enseignements progressifs.

- Classes de découverte CISPA

Les classes de découverte, se déroulent au Centre d'Initiation aux Sports de Plein Air sur la base de loisirs de Ribou et concernent les écoles élémentaires de Cholet Agglomération. Ces activités contribuent à la mise en place des grandes orientations pédagogiques définies dans les projets d'écoles : accès à des activités sportives diversifiées, accès à des activités de découverte de l'environnement.

3.4.3. Parcours citoyens

" Je découvre ma ville, je l'aime, je la respecte "

L'activité consiste en un parcours urbain par classe, sur une matinée complète, en bus et à pied, accompagné par un guide de l'Office de Tourisme. Elle concerne les élèves du CM1 au CM2. Deux thèmes sont proposés : Histoire-Architecture et Textile-Chaussure-Confection.

L'objectif est de permettre aux élèves de se construire en tant qu'adultes et en tant que citoyens. L'activité leur apprend à regarder, à comprendre et à respecter la ville où ils vivent. Elle leur permet d'appréhender l'espace dans lequel ils vivent comme fruit d'une construction humaine partagée : le reflet de choix de société, de décisions politiques et réglementaires, de pressions économiques tout autant que d'initiatives individuelles ou de données naturelles.

Une dizaine de classes participent chaque année, écoles publiques et écoles privées confondues.

Éducation à la mobilité durable

Dans le cadre de la mission déplacements que lui a confié Cholet Agglomération, TPC propose aux classes de CM2 une activité sur la mobilité durable, qui comprend deux temps : une intervention en classe et, en avril ou mai selon les dates des vacances de printemps et de la disponibilité de la Salle des Fêtes, le Rallye de la mobilité durable rassemblant toutes les classes participantes. L'objectif est de sensibiliser les élèves à la mobilité durable en lien avec les enjeux du développement durable inscrits au programme des CM2.

L'activité aborde ainsi :

- La problématique des gaz à effet de serre liés aux modes de déplacement
- Les modes de déplacement doux, marche à pied, deux roues
- La découverte avant l'entrée en classe de 6^{ème} du déplacement en bus

L'activité permet en outre aux élèves de développer leur autonomie, d'apprendre à respecter des règles de comportement et de sécurité et de redécouvrir l'espace urbain.

Rallye de la mobilité durable

Le Rallye se déroule sur une journée entière, au cours de laquelle les élèves, par groupe de 8, sont amenés à résoudre des énigmes afin de trouver leur point de destination. Ils doivent ensuite établir l'itinéraire pour s'y rendre en choisissant le mode de transport le plus adapté (en bus, à pied ou en vélo). Une trentaine de sites (sportifs, culturels, commerciaux, administratifs, etc.), répartis dans toute la Ville, accueillent les élèves qui, après les visites, doivent répondre à des questions ou rechercher des informations. Des épreuves sous forme de quiz sont aussi organisées autour de différents thèmes comme la mobilité durable ou la sécurité routière.

Savoir rouler à vélo

Dans le cadre d'un partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, la Ville de Cholet organise et finance des activités pour les classes maternelles et élémentaires de Cholet.

Dans ce cadre, la Ville propose l'intervention d'agents municipaux et met du matériel et des locaux à disposition.

Contribuant à la mise en place des grandes orientations pédagogiques définies par l'Éducation Nationale, cette offre éducative vise notamment la sécurité routière des usagers de la route dès le plus jeune âge.

L'Éducation Nationale valide l'acquisition de règles et comportements liés à l'usage de la route par les élèves de cycle 3, de préférence en classe de CM2. Cette validation est officialisée par l'Attestation de Première Éducation à la Route (APER) et constitue l'aboutissement d'un apprentissage progressif depuis la maternelle.

Par ailleurs, ce partenariat tient compte de la volonté de développer les mobilités douces et du programme du Savoir Rouler À Vélo (SRAV) adopté par le Comité Interministériel à la Sécurité Routière en janvier 2018 afin d'accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité pour l'ensemble des enfants avant l'entrée au collège.

L'apprentissage du vélo est mis en œuvre par le Service Prévention et Éducation Routière sur la piste d'éducation routière du Parc des Prairies, boulevard du Pont de Pierre à Cholet, à raison de 4 séances d'une heure par classe.

3.4.4. Classes découvertes et séjours

Maison de la Nature : Cholet Animation Enfance

La Maison de la Nature, organisée par le Service Cholet Animation Enfance, a pour objectif la sensibilisation et la découverte de l'environnement. L'équipe d'animateurs spécialisés propose un panel d'activités sur un site naturel riche et diversifié. Les abords de l'Étang des Noues et son potentiel environnemental aux portes de Cholet, sont des lieux ressources où la vie sauvage est encore bien présente.

Ce projet spécifique est aujourd'hui reconnu par la communauté éducative et profite aussi bien aux groupes scolaires et aux accueils de loisirs, qu'aux publics spécialisés et aux structures de la petite enfance. En optimisant les ressources qu'offre le site naturel, les animateurs orientent les activités autour de la ferme pédagogique, en forêt, au bord de l'étang ou au jardin pédagogique. Cette structure unique permet aux enfants inscrits sur les accueils de loisirs « Nougatine, Prim'vert » et de proximité de vivre une immersion dans la nature et d'apprendre tout en s'amusant.

Les projets coorganisés avec les écoles maternelles et élémentaires du territoire s'adaptent en fonction des volontés pédagogiques de l'équipe enseignante et des besoins spécifiques à la tranche d'âge. La Maison de la Nature se présente aujourd'hui comme un partenaire singulier sur la Ville de Cholet en matière d'éducation à l'environnement.

Les séjours été : Cholet Animation Enfance

Cholet Animation Enfance propose aux familles choletaises une offre riche et variée d'activités ludiques et récréatives à destination des enfants et des adolescents.

Chaque été, des séjours sont préparés avec soin et permettent aux enfants âgés de 5 à 15 ans de voyager dans des univers très différents.

Les séjours sont avant tout une expérience collective unique pour les enfants et permettent à bon nombre d'entre-eux de vivre de vrais moments de détente et de découverte. Le Service Cholet Animation Enfance a fait le choix de s'éloigner des activités de consommations pour les séjours en favorisant des semaines à thèmes en optimisant les ressources qu'offrent le territoire. 8 thématiques sont proposées aux familles et déclinées en fonctions des tranches d'âges : séjours Cap'nature, Sensation, Tip'indien, Spectaculaire, Robinsons, Raid'aventure, les Experts et Raid'nature.

Les 19 séjours programmés sur le site de l'Étang des Noues et du Bois de la Cure au Puy-Saint Bonnet, favorisent le départ de près de 400 enfants.

A travers cette programmation, la collectivité de Cholet souhaite aussi :

- Rendre les séjours accessibles aux familles choletaises
- Développer une offre de loisirs éducative complémentaire à celles des accueils de loisirs
- Encourager la démarche éco-responsable

Du séjour " Cap Nature " au " Raid Aventure ", chacun pourra s'enrichir des apprentissages lors des activités, dans un esprit de partage, de découverte, de respect tout en suscitant la curiosité et la créativité.

Classes de découvertes Centre d'Initiation aux Sports de Plein Air à Ribou

Les classes de découverte de Ribou se déroulent au Centre d'Initiation aux Sports de Plein Air (CISPA) sur la base de loisirs de Ribou et concernent les écoles élémentaires. Ces activités contribuent à la mise en place des grandes orientations pédagogiques définies dans les projets d'école (accès à des activités sportives diversifiées, accès à des activités de découverte de l'environnement). Des activités variées sont proposées : pratique de la voile, canoë-kayak, vélo, course d'orientation, escalade...)

Les activités sont proposées aux classes de CM1 et CM2 sur 6 à 8 jours répartis sur 2 semaines.

4. Inclusion

4.1. Groupe de travail (PEDT, Enfant Différent, CTG)

4.1.1. Réseau Enfant Différent

La Ville de Cholet a à cœur d'offrir un accueil de qualité aux enfants " différents " (handicap, troubles du développement ou du comportement, déficience ...) et à leur famille, au sein des Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants. Ce choix a donné lieu il y a plusieurs années à la réalisation d'une " charte de l'accueil de l'enfant porteur de handicap ", écrite par les différents professionnels du service. Les structures municipales, qu'il s'agisse d'accueil régulier ou occasionnel, accueillent de plus en plus régulièrement des enfants en situation de handicap, présentant des troubles du développement ou encore une déficience.

Ces difficultés peuvent être repérées au cours de l'accueil ou avant celui-ci (enfants orientés par des partenaires comme la Maison Des Solidarités, le Service d'intervention Précoce, l'hôpital ou au domicile ...).

Il a été menée une réflexion sur la mise en place d'un réseau de partenariats avec les différents professionnels du champ médico-social afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge de ces enfants .

Ceci a abouti à la création du " réseau enfant différent " dont les premières rencontres ont eu lieu en mars 2017.

Ce réseau a pour objectif de :

- Créer un réseau ressources avec des partenaires du champ médico social
- Réfléchir ensemble à une collaboration, coopération pour améliorer l'accueil, la prise en charge de ces enfants/ces familles
- Conduire des projets communs

De nombreux professionnels du secteur médico-social participent à ces rencontres qui ont généralement lieu deux fois par an :

- Le service de pédopsychiatrie du centre hospitalier de CHOLET, les SESSAD, le CAMPS, le Service Scolaire, la CAF, l'association LOISIRS PLURIEL, la Maison des Solidarités
- Les élus en charge de la Famille et de la Petite Enfance, et en charge de l'action Sociale et du handicap
- Les professionnels du Service Petite Enfance ou travaillant en collaboration avec ce service : directrices d'Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants, médecin référent des Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants, animatrices du Relais Petite Enfance, responsable du Service Animation Sociale et Familiale
- Des personnes d'autres structures ainsi que des parents peuvent participer ponctuellement, sur proposition des partenaires

Depuis 2022, le réseau a décidé, sous l'impulsion de ses membres, de développer et faire évoluer ce dispositif.

Un fonctionnement en deux temps a été décidé avec :

- Un temps de travail en sous-groupes suivant les actualités/affinités de chacun. Deux sous-groupes ont alors émergé: " la surexposition aux écrans " et " l'inclusion de l'enfant en situation de handicap "
- Une rencontre annuelle pour faire le point sur les réflexions et venir les enrichir des visions de chacun avec l'idée de faire tourner la gestion de ces groupes et les lieux de rencontre

La psychologue du service participe au sous-groupe " surexposition aux écrans ".

Ce groupe de travail réunit du personnel de la PMI, du SIPHAD et du Service Petite Enfance de la Ville de Cholet.

Face au constat alarmant de surexposition aux écrans chez les très jeunes enfants et de l'impact catastrophique sur leur développement si rien n'est fait avant 20 mois, un projet d'atelier à destination des parents a été co-construit pour leur donner des idées d'alternatives aux écrans, avec pour objectif de cibler plus particulièrement une population fragile, à risque. L'atelier " jouer avec bébé " a ainsi vu le jour en janvier 2023. Ce dispositif qui était en phase expérimentale jusqu'en décembre 2023 est reconduit.

4.1.2 Sensibilisation des professionnels CTG

Un groupe de travail a été mis en place dans le cadre de la Convention Territoriale Globale. Il met en relation des professionnels des accueils de loisirs de l'agglomération, la chargée de coopération de la CTG, le Pôle Appui Ressources Handicap, autour de l'inclusion. Ce groupe a défini un plan d'actions afin d'agir en faveur de l'inclusion en accueil de loisirs. Les projets s'orientent sur la sensibilisation des animateurs permanents des ALSH extrascolaires et périscolaires enfants et jeunes de l'Agglomération, de la formation d'animateur de ces espaces, et de l'organisation de temps forts autour de l'inclusion en ALSH.

Ainsi, en 2023 et 2024, 4 temps de sensibilisation ont été mis en place, avec des financements de la CAF, auprès des animateurs de l'agglomération autour de l'accueil d'enfant en situation de handicap. Les interventions ont été menées par Loisirs Pluriel et le Pôle Appui Ressources Handicap 49.

4.2. Moyens mis en place par la Ville

4.2.1. Petite enfance (formation, outils, poste référent inclusion)

Le Service Petite Enfance de la Ville de Cholet accueille quotidiennement des enfants porteurs de handicap. Des partenariats se sont mis en place pour favoriser l'intégration de ces enfants dans nos structures dites " ordinaires " et ce avec des professionnels de la Petite Enfance qui réservent à l'enfant et sa famille un accueil de qualité.

Nous tenons à favoriser l'intégration des enfants porteurs de cette " différence ".

Les équipes se sont pleinement investies pour répondre aux besoins des familles et des enfants, quelque soit le handicap. Des formations ont été mises en place au sein même du service notamment dans le cadre des Journées Pédagogiques. Certains professionnels ont aussi fait le choix de parfaire leurs compétences par des formations spécifiques proposées par le Centre National de la Fonction Publique (CNFPT).

Depuis 2023, et conformément aux directives nationales, un Référent Santé et Accueil Inclusif a été recruté à plein temps. Sa mission est d'informer, sensibiliser et conseiller la direction et les équipes du service en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique. Il apporte son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins. Il veille à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière. Il assure des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veille à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions.

4.2.2. Direction de l'Éducation

Depuis 2024, un poste de coordination du PEDT et des actions éducatives a été détaché au sein de la direction afin de développer les actions du PEDT mais également développer l'accompagnement de l'inclusion au sein de la direction. 36 enfants en situation de handicap ont été accueillis en 2023 sur le temps péri et extrascolaires. Le nombre d'enfants à besoins particuliers augmentant chaque année, les temps d'accompagnement des équipes d'animation et les ATSEM sont devenus en quelques années de plus en plus importants. Ce poste a pour but de développer les actions partenariales autour de l'inclusion sur la ville mais également les actions de sensibilisation et d'accompagnement pédagogique des équipes et faciliter la concertation et le suivi des enfants entre les différents temps. Un meilleur accueil de l'enfant passe par la connaissance de ses besoins et des adaptations nécessaires, cela passe par plus de concertation entre les différentes structures d'accueil et les parents. Afin d'améliorer l'accueil de l'enfant, plusieurs étapes sont nécessaires :

- Rencontre des parents et suivi régulier
- Échange avec l'enseignant, les animateurs (péri et extra scolaire), les ATSEM, les autres structures d'accueil de l'enfant
- Identification des besoins de l'enfant (observation du comportement pendant les temps d'accueil, rencontre de l'équipe d'animation)
- Réunions d'échanges de pratiques pour identifier les leviers pour un meilleur accueil (matériel adapté, outils d'apaisement, amélioration des temps de transition, aménagement des espaces...)
- Réalisation d'une fiche accueil de l'enfant pour communiquer entre les acteurs et auprès de la famille des besoins de l'enfant et des adaptations mises en place
- Mise en place d'un accompagnement supplémentaire au sein de l'équipe (animateur, AESH), si cela est nécessaire

Accompagnement des professionnels

- Sensibilisation des responsables d'animation (temps de sensibilisation inclusion CTG, intervention du Pole Appui Ressources Handicap 49)
- Temps de formation CNFPT " accueil d'un enfant avec des troubles du comportement " (14 agents chaque année : ATSEMS, animateurs, agents de restauration)
- Malles apaisement et matériel adapté proposées dans toutes les écoles depuis 2022
- Temps d'accompagnement de la pratique

III. ÉVALUATION DU PEDT

1. Modalités

Les membres du PEDT ont été sollicités sous plusieurs formes afin d'identifier les forces et les besoins du territoire et évaluer les actions et objectifs du PEDT

- Sondage en ligne
- Rencontre des membres du COPIL par groupes de discussion (Éducation Nationale, services de la Ville, directeurs, structures d'accueil...)
- Rencontres du COPIL (2 réunions)
- Bilan des structures
- Données quantitatives
- Analyse de territoire (CTG, Analyse des besoins sociaux, diagnostic du Contrat Quartier 2030)

Critères d'évaluation

- Gouvernance
- Connaissance des actions du PEDT et des dispositifs
- Mise en place des objectifs du PEDT
- Problématiques des structures
- Continuité éducative, partenariat et transversalité
- Articulation avec les dispositifs du territoire
- Bien-être et place de l'enfant dans les structures
- Place et lien avec les familles dans les structures
- Actions des groupes de travail

2. Bilan des actions menées de 2021 à 2024

2.1. Continuité éducative

Concertation entre les acteurs

Le travail mené depuis 2014 sur la continuité entre les différents acteurs semble aujourd'hui avoir ancré dans les pratiques professionnelles les principes de concertation, d'échange et de projets communs. Les acteurs sollicités dans l'évaluation du PEDT se satisfont de la cohésion et la concertation mise en place. D'après eux, ce qui manquerait le plus serait plus de temps d'échanges formalisés, plus régulièrement dans l'année.

La continuité éducative fonctionne à la Ville de Cholet grâce au partenariat entre les services de la Ville et les services de l'Éducation Nationale. Une communication étroite et régulière ainsi que la participation des inspecteurs de l'Éducation Nationale dans les groupes de travail du PEDT ont fortement contribué à l'amélioration de la continuité et au développement de nombreux projets communs.

Le travail sur la prévention du harcèlement a permis de proposer des actions concertées entre les écoles et les équipes d'animation et une campagne grand public relayée par tous. Le partenariat entre la pause méridienne et le temps scolaire permet un meilleur repérage et une action plus efficace pour reconnaître et accompagner les situations de harcèlement.

L'amélioration de l'inclusion des enfants en situation de handicap en est également l'enjeu. De plus en plus de rencontres partagées avec les familles sont mises en place, avec la participation des équipes municipales et les équipes éducatives. Cela favorise le travail avec la famille pour un meilleur accompagnement de l'enfant.

Place des parents élus

L'évaluation du PEDT a montré la difficulté à faire participer des parents au sein des instances composées majoritairement de professionnels. Ces réunions, qu'elles soient en COPIL ou en groupe de travail, pouvaient mettre en difficulté les parents qui manquaient d'informations sur les instances et l'organisation des structures. Cette configuration ne favorisait pas la prise de parole et une réelle concertation.

Afin de les intégrer au processus de concertation en favorisant la compréhension du dispositif, des attentes et de réels échanges, un nouveau mode de participation a été choisi. L'ensemble des parents candidats participeront à des réunions de concertation PEDT en parallèle des réunions de professionnels. Ils pourront toujours participer au COPIL mais auront un temps de réunion qui leur sera dédié pendant lequel seront présentés les actions en cours et les enjeux. Une première rencontre a été organisée en février où ce mode de participation a été proposé aux parents. Ils ont validé ce fonctionnement.

Ce groupe de parents sera réuni 2 à 3 fois par an afin d'être consulté sur les actions en cours. Ils pourront également être sollicités pour d'autres actions de la Ville ou pour avis sur les supports de communication destinés aux parents.

2.2. Inclusion

Le groupe de travail inclusion du PEDT avait deux axes de travail :

- définir des protocoles de travail commun et de transmission d'informations entre les acteurs
- faciliter les démarches et l'identification des interlocuteurs pour les parents

En partenariat avec le groupe de travail du Réseau Enfant Différent, ce travail a abouti sur la création d'un annuaire des professionnels reprenant les structures d'accueils des enfants et les structures spécialisées accompagnant les enfants, les familles ou les professionnels. Il sera diffusé à la prochaine rentrée scolaire auprès des professionnels du territoire.

Afin de faciliter l'interconnaissance des acteurs, un temps de forum des professionnels sera organisé par le groupe de travail à la rentrée 2024

Un livret d'accueil de l'enfant a également été créé avec les partenaires : il est composé d'une fiche recueil des besoins de l'enfant et des adaptations mises en place. Il est désormais utilisé par les équipes d'animation afin d'accueillir un nouvel enfant ou d'accompagner les équipes pour définir les adaptations nécessaires. Cet outil facilite l'échange avec les parents autour des besoins de l'enfant et sur les adaptations mises en place par les structures.

Un livret d'accueil de l'enfant plus complet, pouvant accompagner l'enfant de 0 à l'âge adulte, a été mis en place à l'échelle du département en lien avec le Pôle Appui Ressources Handicap 49 et la SDJES. Ce livret pourra être proposé à Cholet avec l'accompagnement des structures d'accueil de l'enfant du territoire.

2.3. Harcèlement entre enfants

En 2022, la Ville de Cholet a mis en place un plan d'actions créé par le groupe de travail du PEDT avec des membres de l'Éducation Nationale, des associations locales et les services de la Ville.

Plusieurs actions ont été mises en place :

- Plaquette d'information tout public, diffusée auprès de toutes les familles d'école élémentaire
- Marque page diffusé aux enfants des écoles publiques et privées
- Campagne d'affichage sur le harcèlement et les numéros d'aide
- Conférences pour les professionnels et les familles
- Sensibilisation des agents des lieux d'accueil du public de la Ville
- Formation de référents harcèlement au Point Info Famille et au Service Scolaire
- Formation des agents des écoles au repérage et suivi des situations

Un protocole a également été mis en place en lien avec l'Éducation Nationale afin de travailler en commun le suivi des situations que ce soit sur temps scolaire ou périscolaire. Évaluée en 2024, l'action se poursuivra sur 2024-27.

2.4. Accompagnement à la réussite scolaire

De nombreux dispositifs d'accompagnement existent sur le territoire et viennent en aide à de nombreux enfants, dont de nombreuses actions dans les quartiers prioritaires. La Ville a souhaité mener une réflexion avec les différents acteurs afin d'identifier les besoins sur l'ensemble du territoire.

Un groupe de travail et une enquête auprès des écoles ont été mis en place en 2023. Le groupe de travail se réunira en juin 2024 pour identifier les besoins d'actions en s'appuyant sur l'état des lieux réalisé. Des membres de l'Éducation nationale, des centres sociaux et de différents services de la Ville seront concertés.

L'analyse des réponses des directeurs d'école sur les besoins des enfants et des familles et les axes qui leur semblent les plus prioritaires montre des besoins qui dépassent la question des apprentissages et de l'aide aux devoirs :

Réponses à la question : quels sont les besoins prioritaires des enfants et des familles sur votre école ? (les axes prioritaires recueillis lors du sondage correspondent également aux réponses recueillies lors de l'évaluation du PEDT) :

- 92 % réduire la place des écrans auprès des enfants
- 85 % accompagner les parents dans leur rôle éducatif

Viennent ensuite d'autres besoins :

- 66 % besoins de temps d'activités parent / enfant
- 44 % accès à la culture
- 44 % accompagner les parents dans l'aide aux devoirs
- 37 % aide aux devoirs

Ce travail se poursuivra sur la période 2024-2027 en favorisant la concertation globale avec les acteurs du territoire et en lien avec les autres projets menés sur la Ville : actions parentalité, projets " moins d'écrans ", actions autour du livre et éveil culturel...

3. Évaluation du PEDT 2021-2024

3.1. Constats de l'évaluation

L'ensemble des constats de l'évaluation a été présenté aux membres du Comité de Pilotage. Les partenaires ont pu travailler sur les constats et identifier les axes prioritaires de travail autour des thèmes suivants : l'enfant, la famille, la continuité éducative, l'inclusion.

Certaines actions pourront être menées conjointement avec les services et dispositifs partenaires du PEDT (CTG, Contrat Quartiers, groupe de travail Moins d'écrans, groupe de travail parentalité, Réseau Enfant Différent)

Plusieurs constats majeurs ressortent de cette évaluation et nourriront les actions des groupes de travail :

Les écrans : une problématique sociale majeure

Souvent pointé du doigt en raison du temps passé par les enfants sur leurs écrans, le phénomène déjà présent avant s'est fortement amplifié avec le COVID et des effets multiples apparaissent aujourd'hui :

- Augmentation des troubles de la santé, du développement psychomoteur et comportemental lié à une sur-exposition précoce avant 2-3 ans
- Troubles liés à une exposition, à des contenus non adaptés pour l'âge des enfants (images violentes ou pornographiques, discours radicaux) entraînant des comportements inquiétants (violence, reproduction de gestes sexuels inadaptés, angoisses...)
- Augmentation des difficultés ou absence de langage à l'arrivée en maternelle (exposition aux écrans et manque de sollicitation verbale à la maison)
- Exposition précoce des enfants aux réseaux sociaux sans contrôle parental (de plus en plus fréquent dès le CE2-CM1)
- Baisse du lien entre le parent et l'enfant lié à l'utilisation quotidienne de plus en plus présente du téléphone par les parents (y compris pendant les interactions avec l'enfant)

L'augmentation de ces problématiques est relevée par l'ensemble des professionnels comme des faits majeurs qui génèrent l'augmentation du nombre d'enfants avec des troubles, des problématiques plus fréquentes à l'entrée en maternelle de retard de langage, de difficultés de propreté, motricité, gestion émotionnelle.

Les professionnels constatent également de plus en plus de difficultés parentales sur la compréhension des besoins de l'enfant, la capacité à dire non à son enfant, la compréhension des attentes de l'école et le manque de compréhension des effets des écrans sur leur enfant.

Parentalité : de nouveaux enjeux

Dans l'ensemble des thématiques travaillées par les professionnels, la question de la parentalité revient en permanence : le manque d'information des familles, le besoin d'accompagnement et le besoin de développer les échanges et la place des familles dans les structures. On retrouve cette question au sujet de la première scolarisation, l'accompagnement aux devoirs, l'accompagnement des enfants en situation de handicap, le suivi des situations de harcèlement, la place des écrans dans les familles.

De nombreux partenaires et actions existent mais les professionnels peuvent manquer de visibilité sur ce qui est proposé et parfois agir sur les mêmes thèmes sans connaître les actions des autres. La volonté de mieux travailler de manière globale semble partagée par les acteurs. L'enjeu est de ne pas épuiser les bonnes volontés dans un trop grand nombre d'actions mais de travailler plus sur des logiques de territoire et sur des actions fortes en combinant les forces et capacités d'actions de chacun. Cela permettrait également de toucher des publics plus larges en allant vers les familles. En effet, les actions thématiques appelant les parents sur des conférences et des temps forts sont inadaptées pour mobiliser un public large. En revanche, les temps d'animation parents enfants ou les portes ouvertes directement dans les structures peuvent être l'occasion d'échanges sur d'autres thématiques.

Connaissance des dispositifs par les acteurs et partage d'expériences

L'évaluation du PEDT montre un manque de connaissance des professionnels sur les dispositifs, ressources du territoire à destination des professionnels ou des familles. Les membres déjà engagés dans des réseaux, dans les quartiers prioritaires par exemple semblent mieux informés. Les enseignants et directeurs d'école manquent parfois d'information sur les dispositifs d'aide existants ou les lieux relais.

De nombreuses expérimentations, riches et variées existent sur le territoire et n'attendent que d'être partagées avec un plus grand nombre. Sur de nombreux thèmes, les groupes de travail pourraient avoir un intérêt fort à favoriser l'interconnaissance des actions, des acteurs et le partage d'expériences.

Exemples d'actions menées qui pourraient être partagées :

- Temps d'activités parents/enfants (crèches, accueils péri-extrascolaires, écoles, centres sociaux...)
- Café des parents (centres sociaux et écoles)
- Projet " jouer avec bébé " (petite enfance)
- Forum de rentrée avec les acteurs du territoire (écoles)

Les membres du COPIL souhaiteraient développer les temps forts annuels pour les professionnels autour de thématiques partagées comme cela a pu être organisé certaines années (conférence autisme, prévention du harcèlement...). Cela pourrait par exemple partir d'une problématique avec présentation par un expert et la présentation d'expérimentations.

3.2. Axes prioritaires définis par le COPIL

Les besoins d'actions :

Accompagner les familles

- Vers la première scolarisation (les attentes, passerelle avec la petite enfance). Les aider à comprendre les attentes, les besoins et comment ils peuvent accompagner leur enfant.
- Développer les actions et les temps d'échanges avec les familles (ex : café parents, portes ouvertes, temps d'activité parents/enfants...), créer de nouvelles actions pour toucher plus de familles, aller vers elles.
- Accompagnement sur la parentalité (gestion des écrans, conflit, opposition, autorité...)
- Information des familles sur les actions, ressources du territoire
- Comment communiquer avec les familles et quels moyens de communication choisir ?

Accompagner l'enfant et l'inclusion

- Faciliter le lien avec les familles et les structures dans l'adaptation de l'accueil de l'enfant en situation de handicap
- Améliorer la continuité de la prise en charge de l'enfant entre les structures d'accueil
- Poursuivre la formation des professionnels et le partage d'expériences entre les professionnels du territoire

Les écrans

- Sensibiliser avant l'arrivée en maternelle et ensuite sensibiliser aux contenus adaptés par âge et au temps passé devant les écrans selon l'âge
- Sensibiliser les professionnels au risque des écrans pour être en capacité de relayer les informations aux enfants et familles
- Développer des actions partagées sur un territoire pour toucher l'ensemble des familles

Continuité entre les structures

- Accompagner l'enfant et la famille vers les nouvelles structures (accueil loisirs, accueil Petite Section....)
- Poursuivre le partenariat et les échanges entre structures, services autour de l'enfant et des familles
- Développer les temps de partage d'expériences entre professionnels du territoire
- Améliorer la connaissance interstructures et des dispositifs (appui inclusion, PEDT, CTG...) et développer une culture commune de l'accompagnement de l'enfant et des familles

Formation et partage d'expériences

- Faciliter l'accueil des familles et la première arrivée en structure
- Accueillir un enfant avec des troubles en l'absence de diagnostic
- Gérer et suivre une situation de harcèlement
- Accompagner les familles dans nos structures (animation parents, café parents...)

IV. PROJET 2024 – 2027

1. Axes de travail du PEDT 2024-27

AXE 1 . FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT ET LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT

1. Garantir son bien-être et sa sécurité

- Accueillir chaque enfant en prenant en compte son rythme, ses besoins et sa particularité
- Être garant de la sécurité de l'enfant : le protéger contre les discriminations, les violences et les situations de harcèlement (prévention, sensibilisation et suivi des situations)
- Permettre à l'enfant de trouver sa place et d'être acteur de ses temps de loisirs

2 . Accompagner l'enfant en développement et faciliter l'inclusion

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant au travers de la socialisation et de l'apprentissage de la citoyenneté, du respect et des Droits de l'enfant
- Développer l'accessibilité et la continuité dans l'accompagnement de l'enfant porteur de handicap et accompagner les professionnels
- Soutenir les actions éducatives en faveur des enfants les plus fragiles

AXE 2 . FAVORISER LA CONTINUITÉ, LA COHÉRENCE ET LA COMPLÉMENTARITÉ entre le temps scolaire, périscolaire, extrascolaire et familial

1. Améliorer la continuité éducative et faciliter la coéducation, la place de chacun dans le développement de l'enfant

- Favoriser la continuité éducative et garantir la cohérence dans l'accueil des enfants par le partage d'une culture commune et d'actions conjointes
- Faciliter la coéducation en développant les échanges et la place des parents dans les structures
- Développer des actions vers les familles pour faciliter l'accompagnement de l'enfant et les associer à la réussite scolaire (accompagnement à la réussite scolaire, actions parentalité, accompagnement à la première scolarisation)
- Favoriser la connaissance, les échanges et les passerelles entre les différentes structures petite enfance, écoles et structures d'accueils de loisirs et développer le partage d'expériences et de formations communes

2. Favoriser la cohérence et le partenariat en s'appuyant sur le territoire et ses acteurs

- Promouvoir la complémentarité des projets entre le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire
- Inscrire les accueils de loisirs du territoire dans le label qualité du Plan Mercredi,
- Proposer à chaque enfant des actions éducatives favorisant son épanouissement en lien avec les ressources du territoire (ouverture culturelle, pratiques sportives, citoyenneté, découverte de l'environnement)
- Développer les partenariats, les échanges d'informations et la cohérence entre les projets des différents acteurs du territoire (Convention Territoriale Globale, Contrat Quartiers 2030, réseau parentalité, réseau Enfant Différent)

2. Groupes de travail

Passerelle

Lancement du groupe de travail **passerelle** entre la petite enfance et l'école en 2024 avec pour objectif : comment accompagner l'enfant et la famille vers les nouvelles structures. Des actions pourront être mises en place vers les familles et aussi à destination des professionnels.

Harcèlement

Un bilan de l'action menée sera réalisé en 2024. Les actions se poursuivront pendant la durée du PEDT 2024-27 afin de développer les échanges entre les acteurs et la communication aux familles et poursuivre la sensibilisation des enfants.

Inclusion

Le groupe de travail participera aux actions de sensibilisation et les partages d'expériences des professionnels en lien avec les autres dispositifs et groupes de travail de la Ville.

A l'issue de la mise en place d'un forum des professionnels à la prochaine rentrée et de la diffusion de l'annuaire des structures à destination des professionnels, le groupe de travail définira les prochaines actions prioritaires.

Familles et parentalité

Un groupe de travail sur la Ville avec l'ensemble des professionnels agissant sur le thème de la parentalité sera mis en place par les services de la Ville de Cholet. Il aura pour but le partage d'expériences et d'actions à destination des familles afin de mener des actions conjointes et concertées pour répondre au mieux aux besoins.

Une réflexion pourra être menée afin d'améliorer la connaissance des ressources aux familles auprès des professionnels (ex : enseignants), mieux identifier les lieux et les référents.

Écrans

L'action initiée depuis 2018 se poursuit avec plusieurs axes :

- La formation des professionnels sur les risques des écrans afin de mieux travailler avec les familles
- Création d'un groupe de travail permanent réunissant les acteurs socio-éducatifs
Sensibilisation du grand public et campagne de communication
- Organisation du mois " Moins d'écrans un jeu d'enfant " où tous les partenaires socio-éducatifs sont invités à proposer des actions de sensibilisation à un usage adapté et des alternatives aux écrans.

3. Plan d'évaluation

L'évaluation prendra la forme d'un bilan annuel qui fera l'objet d'une synthèse au terme des trois ans.

Le bilan annuel sera établi à partir des données fournies par les signataires du PEDT sur les thématiques de travail du PEDT, il abordera les actions réalisées, les projets en cours, les perspectives, sans oublier les constats et préoccupations des acteurs de terrain.

L'objectif du bilan annuel est triple :

- Rendre compte des travaux et actions menés spécifiquement dans le cadre du PEDT,
- Faire connaître les travaux et actions propres à chaque structure concourant aussi à l'atteinte des objectifs et pouvant être mutualisés,
- Recenser et actualiser les constats et préoccupations afin de réorienter ou préciser les thématiques de travail du PEDT si nécessaire.

Le bilan annuel et la synthèse des trois années seront présentés aux membres du Comité de Pilotage et leurs permettront de définir le prochain projet. Ces étapes de concertation visent à encourager la réflexion, l'action et le partage au service du bien-être de l'enfant. L'enjeu principal du PEDT étant la concertation, la cohérence et la complémentarité entre ses acteurs afin que chacun puisse prendre part aux projets du territoire pour répondre aux besoins des publics et aux problématiques actuelles.

IV. ANNEXES

Annexe 1 : population scolaire

1. Écoles publiques

ÉCOLES PUBLIQUES DE CHOLET ET DU PUY SAINT BONNET

nombre total d'élèves dans les écoles publiques

(chiffres population scolaire du 15 novembre 2023)

| ÉCOLES | Maternelle | | élémentaire | |
|---------------------|-------------------|-----------------|-------------------|-----------------|
| | Nombre de classes | Nombre d'élèves | Nombre de classes | Nombre d'élèves |
| Brontè | 6 | 109 | 9 | 163 |
| Louis Buffon | 4 | 85 | 6 | 126 |
| Chambord | 4 | 91 | 8 | 166 |
| La Bourie | 3 | 57 | 5 | 123 |
| La Bruyère | 5 | 111 | 8 | 192 |
| La Chevallerie | 2 | 42 | 3 | 62 |
| La Fontaine | 4 | 87 | - | - |
| La Girardièrre | 3 | 59 | 3 | 79 |
| Paradis | 3 | 71 | 6 | 138 |
| Les Richardières | 7 | 108 | 10 | 164 |
| Les Turbaudières | 3 | 59 | 5 | 108 |
| Marie Curie | 2 | 51 | 5 | 94 |
| Molière | 4 | 90 | 8 | 185 |
| Saint-Exupéry | 4 | 93 | 9 | 191 |
| Turpault | - | - | 9 | 187 |
| Jules Verne | 4 | 85 | 6 | 122 |
| TOTAL | 58 | 1198 | 100 | 2100 |
| TOTAL ÉLÈVES | | | | 3298 |

Annexe 1

2. Écoles privées

ÉCOLES PRIVÉES DE CHOLET ET DU PUY SAINT BONNET

nombre total d'élèves dans les écoles privées

(chiffres population scolaire du 15 novembre 2023)

| ÉCOLES | Maternelle | | élémentaire | |
|-------------------------------|-------------------|-----------------|-------------------|-----------------|
| | Nombre de classes | Nombre d'élèves | Nombre de classes | Nombre d'élèves |
| Notre Dame du Breloquet | 4 | 89 | 6 | 144 |
| Notre Dame du Bretonnais | 3 | 84 | 8 | 196 |
| Jeanne d'Arc | 3 | 71 | 7 | 167 |
| Notre Dame du Chêne Rond | 2 | 28 | 2 | 55 |
| Saint Jean/Sainte Famille | 6 | 138 | 8 | 214 |
| Saint Joseph | 2 | 38 | 4 | 111 |
| Saint Pierre Gellusseau | 4 | 105 | 5 | 128 |
| Sainte Marie des Turbaudières | 3 | 62 | 4 | 101 |
| TOTAL | 27 | 615 | 44 | 1 116 |
| TOTAL ÉLÈVES | | | | 1 731 |

Annexe 3 : accueils périscolaires des écoles publiques

FRÉQUENTATION DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ANNÉE 2023

Nombre d'enfants accueillis en moyenne par jour dans les écoles publiques de la Ville

Accueils périscolaires gérés par la Ville de Cholet

| Accueils périscolaires | Nombre d'enfants accueillis | Moyenne matin | Moyenne soir |
|-------------------------|-----------------------------|---------------|--------------|
| Brontë | 87 | 10,23 | 8,28 |
| Chambord | 152 | 25,07 | 35,58 |
| Marie Curie élémentaire | 75 | 11,37 | 16,20 |
| Turpault | 119 | 12,05 | 27,84 |
| Jules Verne | 83 | 4,29 | 6,51 |
| La Chevallerie | 88 | 17,96 | 24,57 |
| La Girardière | 83 | 10,22 | 14,28 |
| Les Turbaudières | 80 | 8,76 | 10,41 |
| Louis Buffon | 102 | 9,77 | 14,72 |
| La Fontaine | 63 | 6,25 | 12,72 |
| Marie Curie maternelle | 54 | 4,82 | 14,73 |
| Molière | 229 | 26,34 | 77,11 |
| Paradis | 190 | 21,86 | 63,74 |
| Les Richardières | 138 | 17,74 | 19,86 |
| Saint Exupéry | 225 | 19,23 | 63,94 |
| Total | 1768 | 206,46 | 410,49 |

141 jours de fonctionnement

Accueils périscolaires gérés par l'Association Junior

| Accueils périscolaires | Nombre d'enfants accueillis | Moyenne matin | Moyenne soir |
|------------------------|-----------------------------|---------------|--------------|
| La Bourie | 63 | 29 | 33 |
| La Bruyère | 81 | 34 | 48 |
| Total | 144 | 63 | 81 |

Annexe 4 : accueils périscolaires des écoles privées

FRÉQUENTATION DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ANNÉE 2023

Nombre d'enfants accueillis en moyenne par jour dans les écoles privées de la Ville

Accueils périscolaires gérés par les établissements privés

| Accueils périscolaires (nom de l'école) | Moyenne matin | Moyenne soir |
|---|---------------|--------------|
| St Louis le Breloquet | 38 | 66 |
| Notre Dame du Bretonnais | 45 | 85 |
| Jeanne d'Arc | 25 | 68 |
| Notre Dame du Chêne Rond | 20 | 35 |
| Saint Jean/ Sainte famille | 25 | 180 |
| Saint Joseph | | |
| Saint Pierre Gellusseau | | |
| Sainte Marie des Turbaudières | | |

Annexe 5 : accueils périscolaires du mercredi

ACCUEILS DE LOISIRS

Enfants accueillis le mercredi - année 2023

| Cholet Animation Enfance | Tranche d'âge | Nombre d'enfants accueillis | Moyenne de fréquentation par jour |
|---------------------------|---------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|
| Accueils de proximité | | | |
| Bretagne | 2 ^{1/2} – 12 ans | 93 | 21,03 |
| Favreau | 2 ^{1/2} – 12 ans | 151 | 46,97 |
| La Girardière | 2 ^{1/2} – 12 ans | 115 | 40,57 |
| Jean Monnet | 2 ^{1/2} – 12 ans | 116 | 37,57 |
| Puy Saint Bonnet | 2 ^{1/2} – 12 ans | 96 | 40,59 |
| Le Verger | 2 ^{1/2} – 12 ans | 222 | 72,97 |
| Accueils de Pleine Nature | | | |
| Nougatine | 2 ^{1/2} – 6 ans | 391 | 132,27 |
| Prim'vert | 7-12 ans | 475 | 135,32 |
| Bois de la Cure | 11-15 ans | Ne fonctionne que l'été | |

Total enfants différents : 1453

| Association Loisirs Pluriel | | | |
|-----------------------------|---------------|-----------------------------|-----------------------------------|
| | Tranche d'âge | Nombre d'enfants accueillis | Moyenne de fréquentation par jour |
| Loisirs Pluriel | 3-13 ans | | |
| Cap-Ado | 13-18 ans | | |

| Association Jeune France | | | |
|--------------------------|---------------|-----------------------------|-----------------------------------|
| | Tranche d'âge | Nombre d'enfants accueillis | Moyenne de fréquentation par jour |
| Accueil du mercredi* | 5 – 12 ans | 144 | 80 |

* inscriptions à la journée ou à la demi-journée (matin ou après-midi)

ANNEXE 6

CHARTRE QUALITÉ PLAN MERCREDI – VILLE DE CHOLET

Le temps scolaire dans les écoles du premier degré de la Ville de Cholet s'organise sur 4 journées. L'enjeu du mercredi dans la semaine de l'enfant apparaît comme un élément indispensable aux réflexions sur la continuité éducative, développée dans le Projet Éducatif de Territoire (PEDT).

A ce jour, les trois opérateurs que sont la Jeune France, Loisirs Pluriel et Cholet Animation Enfance, proposent une offre diversifiée et complémentaire dans la prise en charge des enfants de 2 ans 1/2 à 12 ans le mercredi.

Après deux renouvellements de l'engagement et de retour sur expériences, la Ville de Cholet souhaite prolonger cette dynamique en proposant un nouveau Plan Mercredi.

Quatre axes sont déclinés comme suit :

➤ **AXE 1 - VEILLER A LA COMPLÉMENTARITÉ ÉDUCATIVE DES TEMPS PÉRISCOLAIRES DU MERCREDI AVEC LES TEMPS FAMILIAUX ET SCOLAIRES**

Le principe de coéducation met l'accent sur la place et le rôle de tous les acteurs qui entourent l'enfant au quotidien dans son processus visant à sa socialisation.

1-1 Participer activement à la mise à jour annuelle de la Charte de la Continuité Éducative, mise en place dans le cadre du PEDT dans les écoles concernées par un accueil de proximité (mutualisation des locaux, du matériel, harmonisation des règles de vie, projets partagés, etc.).

1-2 Favoriser les relations accueils de loisirs/école :

- développer les échanges entre les accueils de loisirs et les écoles en communiquant sur les projets respectifs (projets d'école, projets pédagogiques, etc.),

- informer les équipes d'animation des principaux éléments liés au socle commun des connaissances, de compétences et de culture (Décret 2015-372 du 31/03/2015) ainsi qu'aux éléments à maîtriser dans le cadre de la scolarité obligatoire (Décret du 11/07/2006),

- informer les directeurs d'école, dans l'environnement proche des accueils de proximité, de l'actualité et des différents évènements organisés par l'accueil de loisirs,

- informer les écoles sur le fonctionnement des accueils de loisirs : sollicitation lors de la distribution des plaquettes à destination des familles,

- mise en place de temps de réunion de secteur avec les différents partenaires éducatif de proximité,

- participation des accueils de loisirs aux portes ouvertes des écoles à proximité du centre,

1-3 Favoriser les relations accueil de loisirs/famille :

- favoriser, développer et encourager les temps partagés enfants/parents : activités enfants/parents, goûters partagés, journées portes ouvertes, invitation des parents aux temps forts, mise en place de temps festifs, etc.
- mettre en place une communication globale et ciblée à destination des familles : via les supports de communication de la Ville ou des associations concernées.

1-4 Favoriser les relations accueils de loisirs – accueils de loisirs périscolaires des écoles :

- mutualisation des moyens (humains, locaux, matériel, etc.) en respectant les contraintes de chacun, dans un objectif de cohérence, de continuité et d'employabilité,
- communiquer, échanger sur l'actualité des centres afin d'avoir davantage de visibilité.

1-5 Favoriser les relations accueils de loisirs – accueils de loisirs extra scolaires :

- articuler le mercredi avec les autres jours de vacances : veiller à la cohérence et à la continuité des projets pédagogiques du mercredi avec ceux des petites vacances et vacances d'été (y compris les séjours),
- déploiement d'une équipe d'animation permanente par territoire, reconnue des enfants et assurant le lien entre les projets,
- veiller à la complémentarité des projets d'animation mis en place lors des différents temps de loisirs de l'enfant,
- mettre en réseau les différents accueils de loisirs de Cholet (Cholet Animation Enfance, Loisirs Pluriel, Jeune France).

1-6 Adapter l'organisation de la vie quotidienne en tenant compte des spécificités du mercredi en milieu de semaine scolaire (temps de coupure, de repos entre les apprentissages).

- laisser l'enfant choisir de son activité et circuler librement lorsque cela est possible,
- varier l'intensité des activités en fonction du groupe et du déroulement de la journée,
- proposer un temps de déjeuner plus adapté et plus apaisé (45 à 60 minutes),

1-7 Favoriser le lien entre les opérateurs de Cholet accueillant des enfants le mercredi dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (ACM), inscrits dans le label Plan Mercredi.

1-8 Prendre en compte les autres projets en lien avec l'enfance :

- projets sportifs : Centre d'Initiation aux Sports de Plein Air, patinoire, golf, piste d'éducation routière, etc.,
- projets culturels : Médiathèque, Conservatoire, classe à horaires aménagés musique (CHAM), École d'Arts du Choletais, Théâtre, etc.,
- projets citoyens : Journée des Droits de l'Enfant, Journée Citoyenne, semaine sans écran, Journée Intergénérationnelle, rallye de la mobilité, etc.
- autres projets associatifs ou institutionnels.

➤ **AXE 2 - ASSURER L'INCLUSION ET L'ACCESSIBILITÉ DE TOUS LES ENFANTS SOUHAITANT PARTICIPER A L'ACCUEIL DE LOISIRS EN PARTICULIER DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP**

2-1 Favoriser l'accès des temps de loisirs du mercredi à tous les enfants :

- appliquer une tarification modulée en fonction du quotient familial,
- déploiement de navettes de bus dans tous les quartiers de la ville pour rendre les accueils de loisirs aux publics le plus éloignés de l'offre traditionnelle accessible
- dans les centres où la gestion des inscriptions est dématérialisée, il convient d'accompagner les familles qui pourraient rencontrer des difficultés avec l'outil ou la pratique numérique,
- étendre les moyens de paiement : CESU, chèque vacances, paiement en ligne, prélèvement automatique, etc.,
- accorder une attention particulière à l'accueil des enfants issus de familles monoparentales.

2-2 Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap (ESH) :

- encourager une qualité d'accueil des ESH : protocole d'accueil (rencontre de la famille), mise à disposition d'animateur référent si besoin, adaptation des moyens (locaux, matériel), adaptation du rythme si besoin,
- en fonction des spécificités et des besoins de l'enfant, déterminer le lieu d'accueil le plus adapté,
- utilisation d'un outil de suivi de l'enfant (le livret d'accueil), partagé avec les différents acteurs, en premier lieu, les parents,
- développer des instances de cohésion éducative et thérapeutique, sur la base d'une réunion par an,
- poursuivre le partenariat entre le CAE et l'association Loisirs Pluriel (échanges, formation, mutualisation des compétences, etc.).

2-3 Favoriser l'offre d'accueil de loisirs pour les publics les plus fragiles :

- mise en place d'une politique tarifaire accessible : accueil à la 1/2 journée, journée avec ou sans repas,
- développer un partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour une prise en charge partielle de l'accueil de loisirs municipal à destination des familles les plus fragiles,
- accompagnement des familles dans les démarches administratives (inscriptions, document de suivi, etc.),
- mobiliser les équipes pour favoriser l'accueil des familles fragiles (formation/ accompagnement, échanges et développement du réseau, participation aux " groupes pro " dans chaque quartier, etc.).

2-4 Maintenir une offre d'accueils de loisirs dans chacun des quartiers situés en Éducation prioritaire :

- proposer un mode d'accueil dit " de proximité " afin de répondre aux attentes/besoins des familles (animations sur le quartier, projets avec les partenaires locaux, relations avec les écoles de quartier).
- Positionnement d'une équipe d'animation permanente qui entretient un lien privilégié avec les familles et les enfants.

2-5 Accompagner particulièrement le " premier accueil " de l'enfant :

- mise en place d'un protocole d'accueil individualisé pour l'enfant néo-scolarisé de 2,5 ans/3 ans : rencontre systématique du directeur et de la famille, visite des locaux, présentation du projet et du fonctionnement, permettant ainsi une meilleure intégration dans le groupe,
- développer les partenariats avec les structures liées à la petite enfance afin de favoriser le passage crèche
- accueil de loisirs (mise en place de temps " passerelle "),
- apporter une attention particulière à un enfant fréquentant les premiers jours l'accueil de loisirs : accompagnement par un animateur référent, établissement de repères, attention particulière, binôme avec un camarade).

➤ **AXE 3 - INSCRIRE LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES SUR LE TERRITOIRE ET EN RELATION AVEC SES ACTEURS ET LES BESOINS DES ENFANTS**

La construction de partenariats au sein d'un territoire permet sa reconnaissance et sa valorisation.

3-1 Exploiter la spécificité et la richesse de chacun des sites :

- valoriser chaque accueil en exploitant ses ressources (équipements, espaces verts, environnement),
- être force de proposition dans l'animation locale : participation aux fêtes de quartier, rapprochement d'une structure d'accueil de séniors,
- coconstruire des projets avec les Centres Sociaux de rattachement (passerelle 10-13 ans).

3-2 Exploiter la Maison de la Nature (MDLN), située à l'Étang des Noues en s'appuyant sur ses 4 supports : la ferme pédagogique, la forêt, l'étang et le jardin :

- intégrer cette structure dans les projets pédagogiques des centres Nougatine et Prim' Vert,
- permettre aux enfants des accueils de proximité de profiter régulièrement des animations proposées par la MDLN,
- permettre à d'autres groupes de profiter de la MDLN (accueils de loisirs, scolaires, établissements spécialisés, petite enfance, etc.).

3-3 Positionner Cholet Animation Enfance et ses accueils de loisirs comme " locomotive " dans le déroulement de projets transversaux sur Cholet et le Choletais : Carnaval des enfants (Cholet Évènements), Journée Intergénérationnelle (Office des Retraités et Personnes Âgées du Choletais), le mois sans écran, les journées des droits de l'enfant.

➤ **AXE 4 - PROPOSER DES ACTIVITÉS RICHES ET VARIÉES EN Y ASSOCIANT DES SORTIES ÉDUCATIVES ET EN VISANT UNE RÉALISATION FINALE (ŒUVRE, SPECTACLE, EXPOSITION, TOURNOI, ETC.)**

4-1 Proposer des activités éducatives de qualité en s'appuyant sur les compétences des animateurs :

- disposer d'une équipe qualifiée à 100 % : chaque membre de l'équipe pédagogique est titulaire (ou en cours de formation) d'une qualification requise pour l'encadrement des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM),
- proposer des temps de préparation et d'échanges de compétences entre professionnels,
- étendre les compétences des animateurs en s'appuyant sur un plan de formation externe/interne conséquent et ambitieux,

- adapter l'encadrement à la spécificité du public accueilli (petite enfance, ESH, public difficile) ou des projets particuliers (sportifs, culturels, etc.).

4-2 Mobiliser les moyens suffisants pour une offre éducative de qualité :

- mobiliser les moyens financiers nécessaires (budget de fonctionnement et d'investissement),
- disposer de locaux et espaces extérieurs adaptés,
- disposer de matériel conséquent (jeux/jouets, cycles, matériel fongible, livres, matériel sportif, etc.).

4-3 Mettre en place de véritables projets d'animation structurés : attentes/besoins du public, finalités/objectifs, préparation, déroulement, respect de la sécurité, consignes, bilan/analyse, etc.

- encourager les équipes d'animation à développer la notion de projet (diagnostic, objectifs, méthodes, évaluation etc.).

4-4 Proposer différentes modalités dans la prise en charge de l'enfant : activités libres ou dirigées, individuelles, semi-collectives ou collectives, à but compétitif, coopératif, sur site ou à l'extérieur, encadrées par l'équipe permanente ou par des intervenants, etc.

4-5 Diversifier le programme d'activités : chaque temps d'animation propose des activités dans plusieurs registres : culturel, artistique, scientifique, sportif, environnemental, éveil, citoyen, etc.

4-6 Impliquer les enfants, quel que soit leur âge, dans la proposition et le déroulement des activités :

- mettre en place des instances d'échanges et d'expression (consultations, conseil d'enfants),
- associer les enfants dans la proposition des programmes d'activités,
- encourager les projets d'enfants,
- instaurer le temps d'évaluation avec le groupe d'enfant.

4-7 Développer les activités ayant une finalité : production collective, spectacle/ représentation, exposition, tournoi, etc.

4-8 Proposer des sorties à l'extérieur du centre (à la demi-journée ou à la journée) :

- mettre en place des événements inter-centres (grands jeux, prestations avec intervenants, etc.),
- organiser des sorties éducatives, culturelles, sportives ou autres en dehors de Cholet.

INFORMATIONS RELATIVES AUX ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES DU MERCREDI RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ

1) Liste des accueils de loisirs périscolaires maternels par commune signataire de la convention PEDT/Plan mercredi :

- Les accueils de loisirs municipaux de Cholet et du Puy Saint Bonnet :
 - Accueil de loisirs Nougatine.
- Et tout autre accueil de loisirs sur le territoire de Cholet (associatifs, autres...) qui respecte les principes de la Charte qualité.

2) Liste des accueils de loisirs périscolaires élémentaires par commune signataire de la convention PEDT/Plan mercredi :

- Les accueils de loisirs municipaux de Cholet et du Puy Saint Bonnet :
 - Accueil de loisirs Prim'Vert.
- Et tout autre accueil de loisirs sur le territoire de Cholet (associatifs, autres...) qui respecte les principes de la Charte qualité.

3) Liste des accueils de loisirs périscolaires mixtes (maternels et élémentaires) par commune signataire de la convention PEDT/Plan mercredi :

- Les accueils de loisirs municipaux de Cholet et du Puy Saint Bonnet :
 - Accueil de loisirs Verger
 - Accueil de loisirs Favreau
 - Accueil de loisirs Bretagne
 - Accueil de loisirs Girardière
 - Accueil de loisirs Jean Monnet
 - Accueil de loisirs Puy-Saint-Bonnet
- Jeune France de Cholet
- Loisirs Pluriel Cholet

4) Nombre de places ouvertes le mercredi par commune signataire de la convention Plan mercredi :

* Cholet / Le Puy Saint Bonnet :

- Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 360

- Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 525

| Accueil de loisirs | Enfants – 6 ans | Enfants + 6 ans | TOTAL |
|--------------------|-----------------|-----------------|------------|
| Nougatine | 150 | / | 150 |
| Prim' Vert | 0 | 240 | 240 |
| Verger | 50 | 48 | 98 |
| Favreau | 30 | 28 | 58 |
| Girardière | 32 | 36 | 68 |
| Bretagne | 24 | 24 | 48 |
| Puy-Saint-Bonnet | 32 | 43 | 75 |
| Jean Monnet | 24 | 24 | 48 |
| Loisirs Pluriel | 8 | 12 | 20 |
| Jeune France | 10 | 70 | 80 |
| TOTAL | 360 | 525 | 885 |

5) Activités :

| | |
|---|--|
| Activités artistiques et de création | <ul style="list-style-type: none"> - Activités manuelles sur tout support : découpage et collage, pâte à modeler, terre, pâte à sel, peinture, fabrication d'objets avec divers matériaux (nobles ou de récupération), tricot, décoration, atelier de menuiserie, sculpture. - Réalisation d'œuvres à thème (fresques géantes, œuvres avec le corps et les ombres, sculpture...). - Activités d'expression : jeux de groupe, ronde, mime, danse, atelier théâtre / expression, Kamishibai, conte, chant, musique, jeux musicaux, spectacles de danse (mené par les enfants), expressions libres avec instruments (tambourin, triangle...), jeux d'improvisation, activité circassiennes. - Activités extérieures : cabanes forêt, récup art, land art, brico débrouille. - Conception et production " d'œuvres " individuelles et collectives en vue d'exposition, décoration et d'aménagement d'espace. |
| Activités sociales | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de jeux de rôles. - Jeux de société. - Animation de la vie de groupe : temps de conseil, élection de représentants... |
| Activités scientifiques | <ul style="list-style-type: none"> - Activités et jeux de société avec expériences (les 4 éléments, les 5 sens...), astronomie, jeux de découverte liés au quotidien... - Jeux autour de la science (sur les poids, les mesures, sur la flotabilité, sur les réactions chimiques...). - Création de produits de beauté ou de jeux en lien avec la chimie (crèmes de beauté, slime...). - Création de micro-fusée et fusée à eau. |

| | |
|---|--|
| Activités sensorielles | <ul style="list-style-type: none"> - Peintures sensorielles, phosphorescentes ... - Transvasements, - Jeux sur les sens (odorat, sons...), - Activités sur le toucher (fresques sensorielles, parcours sensoriels). |
| Activités civiques | <ul style="list-style-type: none"> - Règles de vie/vie en collectivité, jeu social, Conseil d'enfants, temps d'échange et de concertation, projet " Mieux vivre ensemble ", - Prévention des risques domestiques, de l'obésité, éducation à l'alimentation/hydratation, prévention soleil, - Journées des Droits de l'Enfant, - Prévention routière. |
| Activités d'imagination | <ul style="list-style-type: none"> - Contes, - Théâtre, - Improvisation, jeux de rôles. |
| Activités numériques | <ul style="list-style-type: none"> - Création, utilisation de différents supports multimédia (montages photos, vidéo, musique), ciné-pédagogique. |
| Activités de découverte de l'environnement | <ul style="list-style-type: none"> - Activités de découverte de la nature : la forêt, l'étang, les animaux de la ferme, les grands animaux de la forêt, le bocage/les haies, la faune/flore locale (fabrication de nichoirs, réalisation de mangeoires pour les oiseaux, création de maisons à insectes, tonte des moutons, soins et nourrissage des animaux, semence de graines (voir la germination)...), - Découverte des quartiers et du centre ville, - Découverte des cultures du monde, - Activités de pleine nature : Course d'orientation, Rallye, Géocaching. |
| Activités écocitoyennes | <ul style="list-style-type: none"> - Recyclage, gaspillage (eau, électricité), brico récup', tri/gestion des déchets, débarrasage des couverts, rangement et nettoyage de la salle de goûter par petits groupes en alternance, réalisation de papier recyclé, opération "protégeons la planète", - Solidarité/citoyenneté (" nettoyons les abords du centre "...), - Prévention des risques écran, - Animation sur la préservation des ressources. |
| Activités physiques et sportives | <ul style="list-style-type: none"> - Découverte ou approche ludique de sports collectifs (foot, basket, hand, volley, hand, kinball, ultimate...) ou individuels (tennis, badminton, tir à l'arc...), compétitifs, coopératifs, d'opposition, - Initiation à de nouvelles pratiques sportives (flag, tchouk, bumball, polo, cirque, roller...), - Parcours de motricité, d'évolution libre (trottinettes, kart, draisiennes...), - Mise en place de grands jeux sportifs sur site ou dans les espaces proches de l'accueil de loisirs (parachute, un-deux-trois soleil, pêcheur...) - Olympiades, - Randonnées, sorties, balade à pied, en vélo, - Relaxation/détente. |
| Autres | <ul style="list-style-type: none"> - Activités culturelles : liées aux jeux (création de jeux de plateau...), aux livres/littérature enfantine (création d'un livre ou le lecteur est le héros...), - Activités culinaires : découverte de recettes, ateliers cuisine et dégustation, - Rencontres inter-centres (grands jeux, journée à thème, ren- |

| | |
|--|---|
| | contres sportives, activités éclatées...), - Sortie au parc , (cerf-volant, structure de jeux...), - Temps de repos pour les plus jeunes (ou ceux ayant un besoin ponctuel, |
|--|---|

6) Partenaires :

| | |
|--|--|
| Associations culturelles | - Centres sociaux et socio-culturels (passerelle jeunesse, fête de quartier, Relais lecture...), - Jardin de Verre, - Cinéma différence, - Association Sciences Lettre et Arts . |
| Associations environnementales | - Club local de pêche, Ligue Protection des Oiseaux. |
| Associations sportives | - Office Municipal des Sports, Jeune France Cholet, - Clubs sportifs : ASPTT, association skate et Roller (CSC), Union Cycliste Cholet 49, L'aéroclub du Pontreau, le Club Olympique Cholet Canoë Kayak, Entente des Mauges, Dogs hockey, Clubs basket et tennis PSB, Cholet Basket, CAC Karaté, Carisport. |
| Équipes enseignantes et scolaires | - Écoles privées et publiques : Notre Dame du Chêne Rond, la Chevalerie, Bronté, Louis Buffon, Turpault, le Paradis, la Girardière, Chambord, les Turbaudières, les Richardières, le Breloquet, Jules Verne, Sainte-Marie des Turbaudières, Saint-Joseph, - Collège Saint-Joseph, Collège Bretonnais - Collégiens et lycéens des Maisons Familiales (Bonnauderie, Valion, Jeanne Delanoue...), - Lycée Renaudeau. |
| Équipements publics | - Médiathèque Elie Chamard, Ludothèque, Conservatoire, Théâtre Saint-Louis, Théâtre Régional des Pays de Loire, Musée du Textile, piste éducation routière, École d'Arts du Choletais, parcs naturels publics, espaces sportifs extérieurs et salles de sports municipales, Musée d'art et d'histoire, - CISPA, Golf, GlisséO (piscine/patinoire), - Pompiers, Police municipale. |
| Structures privées | - Cinéma différence, - Cinéma CGR, L'autre Usine, - Artisans et commerçants locaux (boulangers, traiteurs, chocolatiers ...), - Théâtre l'Equinox. |
| Autres | - Structures de loisirs (poils de carotte, île aux jeux), - Structures petite enfance (passerelle enfance), - Établissements personnes âgées et associations retraités (projets intergénérationnels), - Instituts Médicaux Éducatifs, structures Aide Sociale à l'Enfance, - Association Les Petits Débrouillards, - Loisirs Pluriel. |

7) Intervenants (en plus des animateurs):

| | |
|--|---|
| Intervenants associatifs rémunérés | <ul style="list-style-type: none"> - Clubs sportifs (BMX, pêche, badminton, escalade, kayak, skate board, wca parcours), cirque, - La bonne pate - l'Atelier du Savoir - Association Univers', - Temps de peindre (argile), - Les étoiles aux vents, - La Grange aux Arts (théâtre). |
| Intervenants associatifs bénévoles | <ul style="list-style-type: none"> - Cholet Évènements (Carnaval des enfants), - Amicale des Carnavaliers, - Amicale des sapeurs pompiers - Section Loisirs & services de l'association JF, - Les croqueurs de contes. |
| Intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.) | |
| Parents | <ul style="list-style-type: none"> - Divers projets (présentation et découverte des métiers...), - Implication des parents dans certains projets et développement vie associative, - Parents musiciens et circassiens. |
| Personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.) | <ul style="list-style-type: none"> - ETAPS (Course Orientation Nutritionnelle), - Agents environnement (recyclage), espaces verts (opération respect espaces verts), - Intervenants de la médiathèque et ludothèque, - Intervenants de la direction de la Culture (théâtre et musique) - Participation à la réflexion des choix des agrès pour l'aire de jeux inclusive (espaces verts). |



Juin 2024

Ville de Cholet représentée par
M. Gilles Bourdouleix
Maire de Cholet
Président de Cholet Agglomération
Député honoraire

CHOlet 